Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 21 Dhoulhajja 1446
17 Juin 2025

N° 90

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3498**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3498**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3501**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3506**
Homologation de résolutions **3507**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3507**
Avis aux créanciers **3516**
Convocations
Sociétés anonymes **3518**
Sociétés à responsabilité limitée **3524**
Sociétés communautaires **3525**
Divers
Avis au public **3525**
Rectificatifs **3525**
Actes Administratifs
Avis au public **3526**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Banque BEST LEASE **3527**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise : «Société Citoyenne Locale Agricole Taysir Ragouba Est»

Montant du capital de souscription : Dix Mille dinars (10.000 dinars)

Adresse du siège social prévu : Ragouba -Est, Sidi Makhlouf Médenine.

Objet de la société : Elevage, alimentation alternative et services agricoles.

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 16/05/2025 au Tribunal de première instance de Médenine sous numéro 29

Nombre d'action à souscrire et montant à verser immédiatement : 50 actions pour 10000 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : Deux cents dinars par action (200 dinars).

Fondateurs :

- Président : Latif Aoida CIN n°05776023

- Secrétaire général : Salem Mokh CIN n°05709498

- Trésorier : Belgacem Mhamdi CIN n°09118727

- Membre : Moncef Aoun CIN n°03579878

- Membre : Mohamed Nemri CIN n°05772295

- Membre : Mohamed Yousfi CIN n°08613176.

2025R01793SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société de développement économique de Matmata

Société anonyme

Capital : 250.000 dinars

Inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro : 0008174H

Siège social : Hôtel Sidi Idris, rue Tariq Ibn Ziyad, Matmata 6070

La société annonce que dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire tenue à L'hôtel "Sidi Idris" à Matmata le 23/02/2025 selon son procès-verbal enregistré à la recette des finances de Matmata le 6/3/2025 numéro de reçu M000815 numéro d'enregistrement 25700054 et déposé au Registre National des Entreprises le 22/5/2025 numéro de l'annonce 202538652 il a été décidé ce qui suit :

1) Approbation des rapports du Conseil d'Administration pour les années 2022 et 2023.

2) Approbation des rapports du commissaire aux comptes, des états financiers, des comptes et de toutes les opérations de Gestion pour les années 2022 et 2023.

3) Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au président Directeur Général pour les années 2022 et 2023.

4) Election et nomination de M. Adel Khatrouch au poste de PDG de la Société.

2025R01733SANB2

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052 P

Selon procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2025 au Centre Elif Jerba, enregistré à la recette des Finances de Médenine le 30/5/2025 sous le n°25703383, quittance n°M057701 dont un exemplaire a été déposé au RNE en date du 4/6/2025 sous le n°202542693 il a été décidé de reconduire la nomination de Mr Habib OUERIEMI en sa qualité d'Administrateur Délégué pour une période de trois mois afin d'assurer la gestion courante de la Société à compter du 4 Juin 2025 jusqu'au 3 septembre 2025 avec les pouvoirs les plus étendus.

2025R01749SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

AL HIDAYA AGRICOLE

Société anonyme

Au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : Immeuble HBG, 5ème étage, Rue Ile de Failaka, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II - 1053; Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1389508K

Numéro d'affiliation CNSS : 456596-17

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4/4/2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 24/4/2025 sous le n°25501435, Quittance n°3827, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 30/4/2025 sous le n°AC01602025 : Il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 3.000.000 DT par l'émission de 300.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 21.000.000 DT à 24.000.000 DT divisé en 2.400.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT ; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible N°08 603 0001532023544 44 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence les Berges du Lac».

2025R01773SANB2

Notice augmentation du capital

SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE DU SUD HOTEL LE SAHAHRA DOUZ

MF : 44617 TAM000

Identifiant Unique : 0044617T

N° d'affiliation à la CNSS : 11631512

Dénomination : Société D'EXPANSION TOURISTIQUE DU SUD - HOTEL LE SAHARA DOUZ

Forme Juridique : Société Anonyme.

Capital : Le Capital est fixé à 9.600.000 Dinars divisé en 96.000 actions de 100 Dinars chacune libérées totalement lors de la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Mai 2025 a décidé d'augmenter le Capital à 11.600.000 Dinars, soit une augmentation de 2.000.000 Dinars par l'émission de 20.000 nouvelles actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer intégralement à la souscription. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'écarter le droit préférentiel de souscription et de réserver cette augmentation à 3 actionnaires.

Siège social : Hôtel LE SAHARA DOUZ -Zone Touristique Douz-

Objet social : L'étude, la construction et l'exploitation d'installations hôtelières et touristiques en Tunisie.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : effectué au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Kébili le 04 Juin 2025 sous le n° AC23702025.

Conditions de participation aux Assemblées Générales :

Les actionnaires qui ont libéré les versements exigibles ou leur représentant légaux. Une action une voix.

Répartition des résultats, constitution de réserves et répartitions du boni de liquidation.

1) 5% pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le 1/10 du Capital Social.

2) Sur l'excédant disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever toute somme, qu'elle jugera convenable pour être portée à plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, pour être distribuée sous forme de dividendes ou pour être reportée sur l'exercice suivant.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale à l'expiration du délai.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Dans un compte Indisponible ouvert au nom de la Société auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» sous le N° 08 115 0280432000500 65.

Lieu de réunion : Le siège social sis à l'hôtel LE SAHARA DOUZ -Zone Touristique Douz.

2025402054SANB2

Cooptation d'un administrateur renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

Dépôt des états financiers

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0002063A

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 Avril 2025, enregistré à la Recette des Finances de Charguia, le 12 Mai 2025 sous le n°25705339, quittance n°63694, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Moez M'Nasri en qualité d'Administrateur et de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés auprès du Centre National du Registre des Entreprises (RNE) le 23/5/2025 sous le n°202539259.

2025402071SANB2

Renouvellement de mandat d'un administrateur

Nomination d'un membre du comité permanent d'audit dépôt des états financiers

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE

GROUPE S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030241 H

CNSS : 0020879854

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mars 2025, enregistré à la Recette des Finances de Charguia, le 14 Avril 2025 sous le n°25704072, quittance n°M053312, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de :

1) renouveler le mandat de l'Administrateur Monsieur Michel PALU pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027;

2) nommer Monsieur Fadhel Ben Othman en qualité de membre du Comité Permanent d'Audit en remplacement de Monsieur Sélim Riahi.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés auprès du Centre National du Registre des Entreprises le 17/4/2025 sous le n°202528021.

2025402072SANB2

Galien Pharmaceuticals S.A

GALIEN PHARMAEUTICALS

SA au capital de 26 395 000 Dinars

CENTRE NAWRZ, Lac Léman Les Berges du Lac - Tunis

ID : 11858583V

Suivant la Déclaration de Souscription et de Versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau Tunis, le 02 juin 2025 sous le n°25801924, quittance n°4976. Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'augmentation du Capital social de la société GALIEN Pharmaceuticals,

décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire du 24/12/2024, a été effectivement réalisée et constatée en date du 3/6/2025.

Le capital social est désormais fixé à vingt-six millions trois cent quatre vingt quinze mille dinars (26 395 000 DT, soit deux millions six cent trente-neuf mille et cinq cent actions (2 639 500) de dix dinars (10DT) chacune, souscrites entièrement en numéraire.

Et les statuts seront modifiés en conséquence.

Une copie du PV a été déposée au RNE le 2/6/2025.

2025402089SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général

Société «HEAVY S.A»

Au capital social de 30.050.000 Dinars

Identifiant Unique & MF : 1316409G/A/M/000

Siège social : 150, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 Mai 2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis, le 5 Juin 2025 sous le n°25702830 Quittance n°MO33459 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 10 Juin 2025 sous le n°202543901, il a été décidé de nommer Mme Selma BABBOU Présidente Directrice Générale de la Société HEAVY S.A pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

2025402095SANB2

L'Internationale de Recouvrement des Créances «IRC»

19 Rue Mustapha Abdessalem - Menzah 5

M.F. : 0723717CPM000

En vertu du P.V. de l'AGO du 22.5.2025 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 30.05.2025 sous le n°25704394 Quit. 75755, il a été décidé d'approuver les états financiers, d'affecter les résultats de l'exercice 2024, de renouveler le mandat de l'UIB représentée par Mme Moufida Hamza, et de renouveler le mandat de Mr Ahmed Lakhoua, Mr Mokhtar Ben Cheikh Ahmed et Mme Nadia Rais en tant que membres du conseil d'administration jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2027, d'approuver la cooptation de Mme Amel Raissi et Mr Mohamed Grayaa en tant que nouveaux administrateurs, ainsi que de renouveler le mandat du commissaire aux comptes du cabinet FINOR pour une période de trois ans.

Un exemplaire des documents ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises le 5/6/2025 sous le n°202543097.

2025402101SANB2

Renouvellement du mandat du Directeur Général

La Société Tunisienne des Assurances Takaful «El Amana Takaful»

SA au capital de 20.145.010 DT

Siège social : 13, Rue El Borjine - Montplaisir - 1073 Tunis

Identifiant Unique : 1288542B

En vertu du PV du conseil d'administration de la Société Tunisienne des Assurances Takaful «El Amana Takaful» du 30 mai 2025 enregistré à la recette des finances Montplaisir en date du 9 juin 2025 récépissé n°M054040 n°25803391 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 10 juin 2025 sous le n°202543882, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Abdellatif Chaabane en tant que Directeur général pour mandat 2025-2027 et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

2025402104SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

INFOBIA TRAINING CENTER

SARL au capital de 20 000 Dinars

Société en liquidation

Siège social : Route de Bizerte Km 7 GP 8 - Ariana 2080

Identifiant unique : 1327588L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2025 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 11 avril 2025, sous le n°25503550, quittance n°47904 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 23 avril 2025, sous le n°202530018, il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société et la désignation de monsieur Karim Louati liquidateur de la société. Tous créanciers de la société pourraient enregistrer leurs créances certaines et justifiées auprès du liquidateur à l'adresse suivante : 66 rue Mokhtar Attia Tunis et ce dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce.

2025R01732SRLB2

GROUPEMENT D'EXPLOITATION AGRICOLE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 54 000 Dinars

Siège : Route de Tunis km 14 Sakiet Ezzit - Sfax

M.F : 0580375 G N M 000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 Novembre 2011, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 4 juin 2025 Quittance n°M003543 enregistrement n°25803281 dont un original a été déposé au registre national des entreprises de Sfax sous le n°202542127 en date du 2 juin 2025 il a été décidé d'accepter monsieur Mohamed ben Abdelfettah Abid et Ahmed ben Ahdelfettah Abid deux nouveaux associés pour la société.

2025X00804SRLB2

SCIENCE LANGUAGE SOCIETY

Société à responsabilité limitée

Identifiant unique : 1645540Q

Il est porté à la connaissance du public que les statuts de la société SCIENCE LANGUAGE SOCIETY, société à responsabilité limitée, immatriculée sous le numéro d'identifiant unique 1645540Q, ont été mis à jour conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les principales modifications apportées aux statuts portent sur :

- La cession d'une part du capital social

Les statuts mis à jour ont été déposés au Registre National des Entreprises le 3/6/2025 sous numéro 202542483.

2025402048SRLB2

Société Saoudienne des Métaux Modernes (en liquidation)

Hassan Nouri Bizerte

ID unique : 1713817H

Suivant procès-verbal du 31/12/ 2024, enregistré à la recette des Finances Tarek Ibn Zied Bizerte sous le n°25521382 le 19/02/2025, dont un exemplaire original a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/02/2025 sous le n° 202517515, Bulletin n°42, et publié au Journal Officiel du Registre National des Entreprises, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Mr. Hichem Ben Gara, liquidateur de la société.

- La liquidation de la société à la date du 31/12/2024.

Il a été publié dans les journaux le Quotidien en français et "Echourouk" en arabe le 8/5/2025.

2025402061SRLB2

Dissolution de la société et désignation de liquidateur

«QATARI DIAR PROJECTS MANAGEMENT TUNISIE»

SARL au capital de 315 000 Dinars

Siège social : Immeuble La Brise du Lac - Rue Lac Huron - 4ème Etage- Bureau 3 - 1053 Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 1303671 B

N° D'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale : 553483-01

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 Mai 2025, enregistré à la recette des finances du Lac en date du 16 Mai 2025 sous le numéro 25504072 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 27 Mai 2025, N°202540152 les associés ont décidé :

- La dissolution de la société avant son terme

- La nomination de Mr Kais Baklouti en tant que liquidateur

- La fixation de l'adresse de liquidation à l'adresse du siège social ci dessus mentionnée.

Tout créancier doit se manifester auprès du liquidateur à l'adresse de liquidation sus indiquée dans les délais légaux sous peine de forclusion.

2025402062SRLB2

Changement de gérance

Société MONTS DU NORD PROCURATION

Société à Responsabilité limitée

Rue Nasser, numéro 4, via Rue Carthage - Tunis

Conformément au PV daté du 15/3/2025 enregistré auprès de la recette principale de la fiscalité de la rue de la Gare à Tunis le 02/4/2025, référence n°M024637.

Il a été décidé de désigner Madame Sabrine Ben Nassef comme nouvelle gérante de la société.

Une copie du PV a été déposée au RNE sous le numéro 202526581 le 11/4/2025.

2025402113SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/5/2025 enregistré à la recette des finances EL Mourouj le 02/6/2025 sous le Numéro 25202665 quittance n°M048484.

La Société Poop deck SARL de MF 1676636T demeurant à la Résidence El Ahmadi Mourouj 4 Ben Arous représentée par son gérant Mr. Wael Essid de CIN n°14653356 délivrée à Tunis le 7/6/2019 suite procuration à Mr Ramzi Essid de CIN n°02777261

Vend un fonds de commerce café, Buvette sis au RDC 7 Résidence El Ahmadi Mourouj 4 Ben Arous à Mme Halima Gouili épouse Tleilia de CIN n°00139751 délivrée à Tunis le 22/2/2017. Demeurant au 8 Rue Nice Mourouj 4 Ben Arous.

Toutes les oppositions doivent être déposées à l'adresse du Fonds de Commerce sis à la Résidence El Ahmadi Mourouj 4 Ben Arous durant les délais de 21 jours après la Parution au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 5/6/2025.

2025R01735FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 24/5/2025 enregistré auprès la recette des finances Radés le 29/5/2025 quittance n°M037400 madame Soumaya Smaoui titulaire de la carte d'identité 07195379 a vendu à madame Jlassi Chiraz titulaire de la carte d'identité n°07125415 la totalité du fonds de commerce sise à la rue Tounes Radés Méliane exploité comme coiffures dames et ventes produits cosmétiques, les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Arfaoui Hanen titulaire de cin 07061514 sise au 24 avenue Habib Bourguiba à Hammam-lif dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux le «Quotidien» le 31/5/2025 et «Echourouk» le 5/6/2025.

2025R01737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp daté du 26 Mai 2025 enregistré le même jour à la Recette des Finances Av. Habib Bourguiba Jandouba sous le n°25202143 Quittance n° M049460 Mr. Saber JLASSI CIN n°07839908 élisant domicile à la Rue Med Ali n°19 Jandouba a vendu à la société El Amra de Gestion Immobilière et Commerciale SARL dont le siège est à Tunis 13 Rue de Hollande IU 1779712-H le fonds de commerce exploité au 91 Av. Habib Bourguiba Jandouba destiné à tout commerce.

Les oppositions seront reçues dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce à l'adresse du fonds au 91 Av. Habib Bourguiba Jandouba.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 4/6/2025.

2025R01745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Soliman le 4 juin 2025 sous le numéro M 36199 et le numéro d'enregistrement 01398 Mme Khafifi Halima a vendu à la Société Boulangerie Balai représentée par son représentant Balai Mahdi la totalité d'un fonds de commerce de boulangerie situé à Soliman Chat Nabeul.

Les oppositions se feront au bureau de maître Jaml Moez "avocat" sis au 07 avenue Canada belvédère Tunis dans un délai du 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT toute opposition dépassant ce délai est non avenue. Cet avis a été publié au journal Achourouk le 11/6/2025.

2025R01752FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré auprès de la recette des finances la Marsa le 30/5/2025 sous le numéro 6717011, numéro de quittance M078919, et à partir de cette date, et sous toutes les garanties réelles et légales, M. Mohamed Ben Belgacem Ben Ali Al-Gharabi a vendu et transféré à Mme Arij Azaiez, qui a accepté l'achat de l'ensemble du bien commercial constitué d'un café situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Mohamed Ali, numéro 07 Bis la Marsa, concernant numéro de carte d'identification fiscale 1763648L.

Les oppositions se font entre les mains de maître Sonia chaouch avenue Taib Mhiri immeuble n°46 RDC La Marsa, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au jort.

Cette annonce sera publiée dans les journaux (Le Quotidien et Echourouk) le 10/6/2025.

2025R01753FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Bouargoub à la même date sous le n°25200598, quittance n°M017965 dont un extrait a été publié aux journaux Essahafa et La Presse le 31/5/2025, Malika Saadi, demeurante Khrabchia Bouargoub, a vendu à Hamza Ferchichi, demeurant Bousham Machrouha Bouargoub, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fournitures pour les hôtels, restaurants et cafés sis à l'avenue de révolution Bouargoub.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu sis à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025R01765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 28/5/2025, enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 4/6/2025, N° de quittance 69025 N° d'enregistrement 25204951, Sté 7 A 8 de commerce représentée par son gérant Mr Sami Mahdi a vendu à Mme Manoubia Bent Moncef Ben Salah Gaaloul, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente produits alimentaires générale en détails et Fruits secs et légumes en détails, dans le local C3 sis rez-de-chaussée Immeuble N cité Wahat avenue Chikh Neifer Résidence Ahlem 1 Laouina 2045 Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'avocat Mohamed Walid Zanni à son bureau sis n°3 Bis rue Argentine Imeuble Argentina 2ème Etage bureau B2.1 belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 11/6/2025.

2025R01768FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par Notaire Jamil Zayadi et son ascenseur daté le 27/5/2025 enregistré au cahier de travail n°12515, Fathi Ben Chadli Ben Ahmed Trabelssi donne à Mme Hazar Ben Abdelhamid Kobi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Café 1ère catégorie sis à l'avenue de l'indépendance Menzel Bouzelfa.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 11/6/2025.

2025R01770FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 02/8/2024 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 3/4/2025, N° de quittance M023730 N° d'enregistrement 25201027, Mr Ayachi Abdelaoui a vendu à Mr Mourad Ben Hedi Ben Mohamed Arfaoui, la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour tout commerce, dans le local sis Souk Municipal Noubou Radés.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 11/6/2025.

2025R01772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/6/2025, enregistré à la recette des finances de Dar Chabenne el Fehri le 5/6/2025 sous le n°25201747 quittance n°M037831 Mr Mohamed ben Ahmed el Bougalmi a vendu à Mr Mohamed Amin ben el Aroussi ben Salem et Mme Habiba bent el Hedi Jradi la totalité du fonds de commerce destiné café 1ère catégorie sis à l'av Dr Mohamed Suissi 8011 Dar Chabenne el Fehri.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Hafed el Behri avocat à son bureau à la rue Ibn Khaldoun Nabeul, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 10/6/2025 au journal le Quotidien.

2025R01776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mourouj le 6/5/2025 quittance n°M021648 n° d'enregistrement 25201144, Mr Adel Jarou a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à l'Avenue des Harameyen Charifeine n°117 - Mourouj 03 - Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Mansour Ouni.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 3/6/2025.

2025R01778FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mourouj le 20/5/2025 quittance n°M044699 n° d'enregistrement 25202425, Mr Slim Ghenichi a cédé au titre de compensation la totalité de son fonds de commerce sis à la Résidence de la Mutuelle Bloc 07 - Mourouj 06 avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Salah Chamar.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse Ksar Mrabtine Ghomrassen - Tataouine dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 01/6/2025.

2025R01779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître BOUKCHIM Hedi

Avocat à la cour de cassation

Selon le contrat de vente de fonds de commerce en date du 9/5/2025 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 21/5/2025, n° d'enregistrement 25202429, quittance n°M056480 Madame Fatma Maguori a vendu à Monsieur Belgacem Baroudi la totalité du fonds de commerce affecté à la «vente des fruits secs» sis au complexe commercial BOUKCHIM Midoun Djerba.

Les oppositions éventuelles seront formées entre les mains de l'avocat Hedi BOKCHIM dont le cabinet est situé au bureau n°4 l'avenue Salah Ben Yousef Houmt-Souk Djerba dans un délai maximum de 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 1/6/2025.

2025R01782FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/9/2024, enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 20/9/2024 sous n°24200907 quittance n°M026603. Mr Mohamed Ibn Hmida, titulaire de la CIN n°09331458 représenté par sa mère Mme Fathia AOUANI titulaire de la CIN n°05535613 selon procuration datée le 12/8/2024 a vendu et cédé à Mr Mohamed ZALAMA, titulaire de la CIN n°09259128, la totalité du fonds de commerce du local destiné restaurant dénommé «Restaurant Sidi Bou», avec tous ses éléments corporels et incorporels qui consiste au 2 locaux le rez-de-chaussée et le 1er étage sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sidi Bou Ali. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 27/5/2025.

2025S00783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/5/2025 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 02/6/2025 sous le n°25202694 quittance n°Mo35817, il appert que madame Imen Bouhlel a vendu à Monsieur Hamza Elmaalel le fonds de commerce agence de voyage avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue des Oranges Khezema Sousse. Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Gouta Mehdi sise à la Rue 03 Août Trocadéro Sousse dans les 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié aux journaux "le Quotidien et Echourouk" du 11/6/2025.

2025S00790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par le Maître Ali Ben Nasr (Ayadi) Avocat à la cour de cassation en date du 27/5/2025, enregistré à la recette des Finances de Menzel Cheker Sfax en date du 27/5/2025, Quittance n°M009015, Mr Zouheir Jarbouhi a vendu à Mr Gaylen Ayadi la totalité du fonds de commerce d'un Café Catégorie A, sis à Markaz Kammoun Menzel Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 3/6/2025.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur qui a choisi le lieu du fonds de commerce comme domicile élu.

2025X00798FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 22/5/2025 enregistré à la recette des finances Gremda, Sfax le 30/5/2025, Quittance n°M055124 enregistrement n°25201577, Samar Mrabet, titulaire de la C.I.N 11148858, demeurant à la route Lafrane km 7, Sfax a cédé à Mohamed Choura, titulaire de la C.I.N 01068787, demeurant à l'avenue Thameur, rue les jardins, n°4, Sfax, la totalité du fonds de commerce (dont l'objet est la vente des fruits secs et épicerie en détail) sise à la route Kaied Mhamed km 6 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de maître «Anis Gargouri» Avocat au 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Essabeh» du 5/6/2025 sous le N°PS250356.

2025X00800FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Bilel Tazeni, avocat, daté du 01/3/2022 à la municipalité d'Ariana, et dûment légalisé par les

signatures des deux parties à la même date, lequel a été enregistré auprès de la recette des finances du Lac de Tunis le 20/5/2025 sous le numéro 25204189 et sous le reçu n°M058468,

Madame Saida Ben Sadok Ben Ali Belfki a vendu le fonds de commerce à la société la galerie des Marques, représentée par sa gérante légale, Mme Imen Ben Mohamed Ben Ali Essalhi. Ce fonds est destiné à toutes les activités commerciales et est actuellement exploité pour un institut de beauté et la vente de divers produits. Il est situé au local n°14 D, rez-de-chaussée, immeuble D, résidence du Lac, Berges du Lac, Tunis.

Les oppositions éventuelles à cette cession peuvent être présentées entre les mains de Maître Bilel Tazeni, avocat, à la rue 8722, cité olympique, Tunis, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans un journal «Le Quotidien» en date du 28/5/2025.

2025401832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 02/6/2025, enregistré à la recette des finances Béja le 3/6/2025, sous n°25204316, quittance n°M044688, Mme Kaouther Bent Mongi Mekni CIN n°08513681, a vendu le fonds de commerce avec tous ses composants matériels, moraux exploité à la vente des cadeaux et parfum, sis à la rue Ayadh Beji - Béja à Mr Zied Ben Boubaker Habbachi, CIN n°02324521.

Toute opposition sera rendue entre les mains de rédacteur de l'acte Mr Sami Saghira, à son bureau sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Béja, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 5/6/2025.

2025402047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte daté le 27/5/2025 et enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 29/5/2025 sous n°25205591 Quittance n°67994 la société M et N restauration son identifient unique au RNE 01067077 a vendu à la société douja Restauration en cours de constitution représentée par Madame Malek Masri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au 28 rue des entrepreneurs zone industrielle soukra Aéroport pour usage de restaurant.

Toute apposition au paiement du prix de cession devra être effectuée dans les 20 jours à compter du présent avis au bureau de Maître Walid Chemli Avocat à la cour de cassation sis à Cléopâtre centre bureau A-2-11 centre urbain Nord Tunis.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien Echourouk le 1 Juin 2025.

2025402049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte en date du 27/5/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Hsine Tunis le 3/6/2025 Quittance n°065773 enregistrement n°25202098 Mr Mokhtar ben Abdellah Ouni a vendu à Mr Noureddine Ben Abdelmoumine tout le fonds de commerce de vente des fruits secs sise à El Aguba route el Kef km 6.5 Tunis.

Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 5/6/2025.

2025402063FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15/5/2025 enregistré à la recette des finances de Marsa sous quittance n°25203537, n° d'enregistrement 75466 Madame Oumaima Alyakoubi demeurant au 18 rue Almasoudi la Sokra Ariana) a vendu à Mr Ali Trabelsi demeurant au 12 rue Ibn Khaldoun Amilcar sidi Bousaid Tunis et Mr Wajih ben Ghalba demeurant 12 rue Chadli Khaznadar Carthage Birsa Tunis, la totalité du fonds de commerce situé au rez-de-chaussée situé au 57 rue Chahrazad la Marsa ouest 2076 Tunis.

Les oppositions doivent être adressées au vendeur du fonds de commerce Madame Oumaima Alyakoubi objet de la vente à l'adresse ci-dessus sise 18 rue Almasoudi la Sokra Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 11/5/2025.

2025402073FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 6/5/2025 quittance n°Mo78425 enregistrement n°25204616 Mohamed Bouraoui résidente au 8 rue de la démocratie Menzah 5 Ariana a vendu à «La Société PIZZETTA MODERNA» société en cours de constitution représentée par son gérant Walid Aloulou, la totalité du fonds de commerce exploité comme salle de jeux sis au 14 au centre commercial sis au centre commercial et culturel Menzah 5 Ariana.

Les oppositions seront reçues durant les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au Journal Officiel entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du Fonds de commerce (n°14 centre commercial et culturel Menzah 5 Ariana).

Cette annonce publiée au journal le Quotidien le 11/6/2025.

2025402084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce en date du 30/5/2025, enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche - Tunis, le 9/6/2025 sous le n°25202278 Quittance n°M047612, Mr Bilel Ben Ammar Ben Mahfoudh Chérif, titulaire de la CIN n°08345307 en date du 26/4/2025 a vendu à la Société HA FRIP en cours de constitution en la personne de son représentant légal Aymen Ben Ali Ben Salem Eljen titulaire de la CIN n°08348876 en date

du 7/02/2022 tout le Fonds de Commerce sis au 25 Avenue Khaled Ibn El Walid -l'Aouina, Tunis, avec tous ses éléments matériels et immatériels et destiné à l'activité de tous types de commerce.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution au Journal Officiel.

Cet avis a été publié au Journaux Echourouk et le Quotidien le 11/6/2025.

2025402087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 3 juin 2025 et enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 3/6/2025 sous le n°25204546 selon quittance n°M077488, Madame Rania Mohamed Driss, résident à rue Mohamed Karker n°11 El Manar 3 Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en CAFE 1ère catégorie nommé COFFEE THE LEAF, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la résidence Imen city CUD46 n°EC4 avenue Hédi Nouira Ennaser 2 Ariana, à madame Mouna Ben Abada résident au n°3 rue Oubaida salmi Ouardia1 Tunis.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours à partir de la publication au jort entre les mains de Maître Wahib Mhenaoui, Centre el-khalil-bloc 1. bur 1.34 3ème étage avenue 2 mars Manouba.

Le présent avis a été publié auparavant au journal «Achourouk» du 10/6/2025.

2025402103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances, rue Habib Thameur - Tunis en date du 02/6/2025 selon le reçu numéro M031536 et sous le numéro d'enregistrement 25201558,

Monsieur Mohamed Ben Abdelrazek Ben Torki Yahyaoui a vendu la totalité du fonds de commerce du local situé au rez-de-chaussée, destiné à toutes les activités commerciales et à la vente de produits de nettoyage situé au n°3 Rue El Moaskar - Tunis, à Monsieur Mohib Ben Salah Ben Wannes Somrani.

Toutes les oppositions concernant ce fonds de commerce doivent être déposées dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition après ce délai sera considérée comme irrecevable.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk en date du 11/6/2025.

2025402106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances le 7/02/2025 n°25200419, quittance n°09721 Bassem Awled Ahmed demeurant à Médenine a vendu à Sihem Traya, demeurant à Jandouba, la totalité du fonds de commerce destiné aux fruits secs sise au 1 avenue Omar Mokhtar Radés Meliene.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse de rédacteur du contrat sise au n°5 rue de Royaume d'Arabie Saoudite Tunis 2ème étage B4 dans un délai n'excédent pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien du 12/6/2025.

2025402108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances le 02/6/2025 n°25201459, quittance n°M034052 Bahria Essafi demeurant à Ezzahra a vendu à Ghazi Hichri, demeurant à Radés, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce sise à la résidence PANORAMA II Ezzahra Ben Arous.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse de rédacteur du contrat sise au n°5 rue de Royaume d'Arabie Saoudite Tunis 2ème étage B4 dans un délai n'excédent pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien du 12/06/2025.

2025402109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 9 et 12 septembre 2022 enregistré à la recette des finances avenue de la gare le 8 juin 2024 quittance numéro n°M045851 enregistrement n°24703577.

La société GENERALE DE CONSERVE DE POISSONS (GECOP) titulaire de l'identifiant unique 098941E a vendu à La société CONSERVERIE HAYET DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE LA MER. SA titulaire de l'identifiant unique 1697422W le fonds de commerce exploité au local rue Yougoslavie Tunis n°112 avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 juin 2025.

2025402111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/3/2025 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 9/5/2025 sous le n°25202035, quittance n°M051320 les héritiers du défunt Hammadi Rahali ont vendu à Monsieur Ala Ben Jalloul Manai la totalité d'un fonds de commerce, situé à l'avenue de la Liberté Fouchana Ben Arous, destiné à la vente des vêtements de prêt à porté et de produits de beauté avec tous ses éléments corporels et incorporels,

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 11/6/2025

2025402115FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra en date du 23/5/2025 sous

quittance n°M038497 enregistrement n°25301300, Mr Chaker Ben Mondher Ben Ghorbel a loué en gérance libre à société Zahrat Al Outour et Accessoires le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à résidence Yasmine avenue Taieb Mhiri ezzahra - Ben Arous exploité dans l'activité tout commerce.

Les oppositions éventuelles seront recevables à l'adresse du fonds de commerce soit à résidence Yasmine avenue Taieb Mhiri ezzahra - Ben Arous, dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 10/6/2025.

2025R01760FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances El Menzeh 6 le 03/4/2025 sous le n°25302614, quittance n°M049181, Mr Mohamed Haithem Dachrawi titulaire de la C.I.N n°08706371, propriétaire du fonds de commerce, loue à la société LE DRESSING DEPOT VENTE, MF 1919489B représentée par Mme Salma Zgolli titulaire de la C.I.N n°06430496, la totalité du fonds de commerce sis à l'Av Mouaouia Ibn Abi Sofien El Menzeh 8 Ariana à usage siège social, pour une période de deux ans commence le 5/3/2025 jusqu'au 4/3/2027. Les créanciers doivent faire opposition entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 11/6/2025.

2025R01775FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement

Raison sociale : Groupement de Développement Agricole d'Es-Sfia.

Siège social : Es-Sfia, Imadat El-Mahmala, Menzel Habib.

Objet : Contribuer à l'encadrement de ses adhérents et les orienter vers les techniques agricoles les plus efficaces afin d'augmenter la productivité de leurs exploitations et de leurs activités, ainsi que de développer le système de pâturage et les méthodes d'élevage du bétail.

Membres :

- Président : Msabah Ben Ali Ghali
- Trésorier : Ammar Ben Amor Ghali
- Membre : Salah Ben Hassan Ghali
- Membre : Ali Ben Belkacem Ghali.

2025R01734APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Culture et Création Sans Frontière à Maison Bouziane.

Siège : Complexe Mokdiatte Manzel Bouzainne Sidi Bouzid 9114.

Objectifs :

- Contribuer à la valorisation et à la promotion du patrimoine matériel et immatériel de la région, en coordination avec l'autorité compétente du ministère de la Culture, dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Contribuer à la promotion du tourisme écologique et culturel de la région, en coordination avec l'autorité compétente du ministère du Tourisme, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les membres :

- Président : Nasri Sami
- Secrétaire général : Hamdi Hamza
- Trésorier : Hamdi Oussama.

2025R01761APSF1

Constitution

SYNDIC "PALM LAKE RESORT"

Selon procès-verbal en date du 10 septembre 2023 enregistré le 14 septembre 2023 à la recette des finances Monastir sous n°23003183 Quittance n°M086759.

Il a été constitué un syndic :

Nom : «PALM LAKE RESORT»

Adresse : résidence «PALM LAKE RESORT» Zone Touristique Jinen Elwost Monastir 5000

Président : Mr Said Soula

Trésorier : Mr Salem Harzallah.

2025S00778APSF1

Constitution d'un syndic

Résidence LE LOFT

Suivant PV de l'assemblée en date du 27/02/2025, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis 1 le 3/4/2025 sous n°25801605 Quittance n°M027600, et déposé à la municipalité de Sousse le 9/6/2025 sous n°6528/507, il a été mentionné la constitution du syndicat et l'élection de comité du syndic de la Résidence LE LOFT sis Sahloul4 Titre 175915 - Sousse et qui se compose de :

Président : Mr Najah Arfaoui

Trésorière : Mme Salma Bougdaoua

Secrétaire Générale : Mme Mariem Ben Salah

Membre : Mme Ikram Ben Saad.

2025S00792APSF1

Constitution - Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Il est porté à la connaissance du public que, le samedi 12 octobre 2024, une assemblée générale constitutive a été tenue par les copropriétaires du complexe immobilier «Résidence Joud», situé sur la route de Tunis GP1, Khzema Est - Sousse, et enregistré auprès du receveur des finances de Sousse sous le numéro 24706045, avec le récépissé n°MO67376.

Au cours de cette assemblée, il a été procédé à la constitution officielle du syndicat des copropriétaires, avec les informations suivantes :

- Dénomination : Syndicat de la Résidence Joud
- Siège : Complexe immobilier «Résidence Joud», route de Tunis GP1, Khzema Est Sousse
- Activité : Syndicat de copropriété

Les élections ont abouti à la composition suivante du bureau du syndicat :

Président du syndicat : M. Fayçal Dahnous

Vice-président : M. Aymen Khoudha

Secrétaire générale : Mme Samia Bourkhis

Trésorière : Mme Majda Karmani

Ce procès-verbal a été signé et approuvé par les participants afin d'officialiser les résultats et la constitution du syndicat.

2025S00793APSF1

Homologation de résolutions

Homologation de résolutions

Assemblée générale syndicat

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires du 13/4/2025 tenu au siège du syndicat à résidence Hamza el Mourouj 6 enregistré à la recette des finances el Mourouj, le 14/4/2025, quittance n°M033921, enregistrement n°25701678, ont été adoptées les résolutions suivantes : modification du statut du syndicat des copropriétaires de la résidence hamza el Mourouj 6

Etabli dans la municipalité el Mourouj numéro 25/3480 en date du 20/5/2025

Nom : Syndicat des résidents de la résidence hamza

Siège : Résidence Hamza el Mourouj 6.

Membres :

- M. Adel Hentati : Président du syndicat

- M. Hatem Regaya : Trésorier

- Mme. Ibtihel Katar : Secrétaire générale

Toutes ces décisions ont été adoptées par la majorité des propriétaires présents.

2025R01751APSF2

Dissolution de l'association et nomination d'un liquidateur

Association de Kélibia pour la recherche, l'innovation et la technologie

(En Liquidation)

Siège : L'institut supérieur des études technologiques de klibia

I.Unique 1424803R

Conformément au P. V de l'assemblée générale extraordinaire du 23/10/2024 enregistré à la recette des finances de Klibia sous le n°24803040 le 28/10/2024 quittance n°080665 il a été décidé la dissolution de l'association et la nomination de Mr Khalil eljed comme liquidateur.

Il appartient à tous les créanciers de l'association Association klibia des recherches renouvellement et technologies de présenter l'état leur dettes au Liquidateur soit directement à son bureau sis à la rue el rafaha cité pasteur Dar Chabenne el Fehri 8011 soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à partir de cette publication. Ce délai est augmenté de 30 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

Cette annonce a été déposée au registre national des entreprises le 29/01/2025 sous le n°20257310.

2025401411APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

1- Partie poursuivante :

Misaoui Ali Essalah ben Abdelaziz, ouvrier demeurant à cité Essourour Gafsa.

2- Débiteur saisi :

Selmi Mohamed ben Salah Ben Ali ouvrier demeurant à cité Essourour Gafsa.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Mosbah Samir avocat auprès de La cour de cassation avenue H. Bourguiba Gafsa.

4- Immeuble saisi :

Maison au premier étage objet du titre foncier 66766 Gafsa dénommé Fatma d'une superficie de 125 m² constitué de 2 lots N°1 et N°2 sis à cité Essourour délégation Gafsa sud gouvernorat de Gafsa composé d'une entrée, d'un escalier, 4 chambres, une cuisine et une toilette, limitée au nord par Tlili Salah au sud une rue à l'est Azzouz Mohamed Ali à l'ouest un propriétaire inconnu.

5- Mise à prix :

Soixante neuf mille deux cent soixante dinars 750 millimes 69260.750d

6- Date et lieu de l'adjudication :

Lundi 14/7/2025 à 9 heures et suivant du matin devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa.

7- Visite de l'immeuble :

Chaque jour de 8 heures du matin jusqu'à midi.

2025R01762VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, siège social sise à la rue Hedi Nouira - Tunis

2) La débitrice : M.Mohamed Ben Mohamed Ben Ezedine PDG CIN 08319425 demeurant 23 Rue Omar El Mokhtar et allée Ariana n°38 Menzah 1 Tunis

3) Amira ben Mohamed Ben Ezedine CIN 08310968 demeurante allée Ariana n°38 Menzah 1 Tunis.

4) Nour Islam Ben Ezedine CIN 8714327 demeurante résidence PANORAMA app 42 B jardins de Carthage et allée Ariana n°38 Menzah 1 Tunis

5) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000.

6) L'immeuble mis en vente :

Une villa de maître située à el Manar 1 Tunis Objet du TF n°100102 Tunis se compose d'un rdc avec 1 salon et une chambre cuisine le 1er étage se

compose de la chambre des parents et une douche cuisine avec toutes les commodités au jardin se trouve un studio de 90m² et un autre de 23 m² avec chambre cuisine salle d'eau la superficie totale du Terrain est de 726 m² dont 488 m² la surface de l'immeuble.

Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 1.747.700,000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Tunis1 le mardi 15 juillet 2025 (15-7-2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

- Pour les étrangers l'accord du gouverneur de la région est obligatoire.

2025R01766VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

Créancier poursuivant : STB. S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira.

- En sa qualité de créancière hypothécaire-

2) Les Débiteurs principaux : Mme Hanane Hamzi épouse feu Anis Toumi demeurante rue 2 Mars 1934 Beni Khallad - Nabeul.

3) Linda Toumi demeurante rue 2 Mars 1934 Beni Khallad - Nabeul

4) Lina Toumi demeurante rue 2 Mars 1934 Beni Khallad - Nabeul

5) Mme Nozha Toumi demeurante à Sidi Toumi Beni Khallad - Nabeul

6) Mme Ines Toumi demeurante à Sidi Toumi Beni Khallad - Nabeul

7) Mme Anes Toumi demeurante à Sidi Toumi Beni Khallad - Nabeul

8) Mme Liliane Toumi demeurante à Sidi Toumi Beni Khallad - Nabeul

9) M. Anes B.Anis Toumi demeurant à Sidi Toumi Beni Khallad - Nabeul Leurs CIN inconnues

10) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

11) L'immeuble mis en vente : un Immeuble objet T F 581759 Nabeul dénommé ARTH AYARI situé à Nianou Grombalia se compose d'un immeuble de RDC et 1 Entrepôt de Réfrigération de 5UNITES de 40m² sauf la 5 sa superficie est de 50 m² et la direction de 50m² la surface globale est de 2720 m² dont 1006 m² bâtie, sociétés. L'immeuble est équipé des commodités nécessaires.

12) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 1.536.800,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

13) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 21 juillet 2025 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

Pour les étrangers l'accord du gouverneur de la région est obligatoire.

2025R01767VEPA1

Cabinet Maître Hayet Bacha

Avocate à la cour de cassation

25 Avenue El Koweït Hammamet

Partie poursuivante :

Zohra, Hedia, Jamila, Sonia, Houda Ben Abdelhamid Elmabrouk, Najwa Swii et Foued et Fares Ben Mohamed Elmabrouk, demeurant à l'étude de Maître Hayet Bacha, sis au 25 Avenue El Koweït Hammamet.

Partie Requise :

Najwa Chaib veuve Kamel Elmabrouk, Sarra, Hamdi, Youssef et Mohamed Aziz Fils Kamel Elmabrouk, tous demeurant 4205 N°12 cité Ezzouhour 4 Tunis.

L'Avocat poursuivant :

Maître Hayet Bacha, Avocate à la cour de cassation demeurant au 25 Avenue El Koweït Hammamet.

L'immeuble objet de la vente (suivant l'expertise établi par l'expert Monsieur Mohamed Ali Gmiha):

L'immeuble est situé au Lotissement de Manouba Elwesta délégation Manouba, gouvernorat Manouba, précisément à l'angle de rue Elkoufa - Bagded, dans la résidence "OLFA", il comprend un complexe composé de plusieurs immeubles d'habitation de nombreux appartements, dont l'appartement numéro 2, situé à l'étage inférieur de l'immeuble dans la piste 3, situé dans le quartier de Manouba Elwesta, toutes les installations municipales et équipements nécessaires sont disponibles dans le complexe, il est considéré comme l'un des endroits importants de la région, il est situé à proximité de toutes les installations vitales. L'appartement comprend un salon, salle à manger, deux chambres, une cuisine, une salle de bain et un séchoir, équipé d'eau potable, électricité. Sa superficie est estimée à 74.67 m² incluant les parties communes, l'appartement est construit d'un type moyen bien entretenu, les mûrs de l'extérieur sont composés en brique pliée d'une épaisseur de 35 cm, les mûrs intérieurs en brique d'une largeur de 10 cm, peints et les colonnes porteuses en béton sont recouvertes de ciment de béton armé de type Hourdi, à environ trois mètres de hauteur du sol. Les sols de toutes les pièces sont garnis de carrés de vernis réguliers et les murs des toilettes, de la cuisine et de la salle de bain sont recouverts de carrés de céramique. Les portes et fenêtres sont en carton rouge, peint à l'huile, et les cadres des fenêtres de l'appartement sont équipés de structures de protection en fer dans un état satisfaisant, l'équipement sanitaire de type moyen, en état acceptable, de construction de type moyen et prêts à l'emploi. Tous les équipements tels que le réseau d'adduction d'eau potable, le réseau d'évacuation des eaux usées, les eaux pluviales et le réseau de gaz le réseau électrique domestique et domestique intégré aux murs. Le bâtiment, avec toutes ses composantes et son contenu, est en bon état et bien entretenu.

Mise à prix :

Cent soixante huit mille sept dinars cinq cent millimes (168007.500dt), outre les frais qui seront annoncés à l'audience.

Date et lieu des enchères :

La vente aura lieu le mercredi neuf juillet deux mille vingt cinq (9/7/2025) à la salle des criées du tribunal de première instance de Manouba à partir de neuf Heures (9.00h) du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente :

On peut visiter l'immeuble tous les jours de la semaine à partir de 9 h à 17 h.

Observations :

Ne peuvent enchérir par l'entremise d'un avocat que ceux ayant au préalable consigné le tiers de la mise à prix sauf le poursuivant et les copropriétaires.

Les étrangers ne peuvent enchérir qu'après l'obtention de l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Manouba.

Cahier des charges :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement soit au greffe du tribunal soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R01789VEPA1

Vente aux enchères publiques par adjudication

Sbai Ahlem

Avenue Bechir Sfar Mahdia

Tél : 20886815

1/ Requérante de l'adjudication : Salwa Bint Houssine El Ghoule, femme au foyer domiciliée au 493 avenue Habib Bourguiba Mahdia.

2/ Adjudicataire contre laquelle la vente- est poursuivie : Imen Dhoukhan ouvrière domiciliée à Rjich Mahdia.

3/ Avocat poursuivant : Maître Sbai Ahlem avenue Bechir Sfar Mahdia MF : 1184627G/P

4/ Immeuble à vendre : Le bien immobilier est un local d'habitation située à Rue Hedi Cheker, précisément sur la rive sud de l'avenue Habib Bourguiba, hiboun Mahdia, consistant en un étage supérieur entièrement construit, bâti sur le toit d'un rez-de-chaussée appartenant à un tiers.

Cet étage comprend ce qui suit 2 chambres, un salon, une cuisine, un hall, un couloir et 2 balcons superficie totale bâti et entièrement couverte : 141 m².

- Sud : voie publique goudronnée Av. Habib Bourguiba.

- Est : Héritiers de Med Banour.

- Nord : Med Dhraif.

- Ouest : Adel b Med Banour.

5/ Mise à prix : deux cent vingt et un mille cent quatre-vingt-cinq dinars (221.185,000 dt) à laquelle s'ajoutent les frais fixés par le tribunal le jour de l'adjudication.

6/ Date et lieu de l'adjudication : lundi 14 juillet 2025 (14/7/2025) à partir de 9h du matin à l'audience des saisies du tribunal de 1ère instance de Mahdia par maître Sbai Ahlem.

7/ La visite de l'immeuble est possible tous les jours ouvrables pendant les horaires administratifs.

2025S00787VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière :

Etude Maître Mdimagh Belkacem de la société professionnelle unie d'avocat

Le poursuivant : Monsieur Fethi ben Mohamed Ben Saad Chaieb, Agriculteur, demeurant à Rue Rmada n°47 Eljem Mahdia en sa qualité de créancier saisissant

Partie saisie : Monsieur Ali Ben Mohamed Nagdh, demeurant à l'Avenue des Palmiers Khzema-Est locale n°208 Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mdimagh Belkacem, avocat à Sousse de la société professionnelle unie d'avocat, S.A.R.L, matricule fiscal 000/M/A/1516036/K , sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse

Immeuble saisi : la totalité de la propriété nommé "said " Objet du titre foncier n°103748 Sousse, située à Khzema-Est Sousse, d'une superficie de 84 m², consistant en un local commercial destiné pour vente de matériel médical et médicaments et paramédical située au Rez-de-chaussée sur angle de la Rue Des Palmiers et Rue Mohamed Zaaboub Khzema - Est Sousse.

Mise à prix : Quatre cents vingt mille Dinars (420.000D, 000), outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : le jeudi le 10/7/2025 à partir de 9 H à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse 01.

La visite de l'immeuble : est possible tous les jours de la semaine à partir de 10 heures à 17 heures sauf jours fériés.

La consultation du cahier des charges : toute personne intéressée peut consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse 01 ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Mdimagh Belkacem, avocat à Sousse de la société professionnelle unie d'avocat, sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse.

La participation à l'adjudication : toutes personnes qui désire y participer doit consigner le tiers de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations, ou se munir d'un chèque certifié, ou d'une caution bancaire irréversible.

Les enchères ne peuvent être portées que par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer à la vente que muni de l'autorisation du gouverneur de la place.

2025S00798VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier saisissant : Je soussignée, Annie Garcia Vass, employée, de nationalité française, élisant domicile à l'adresse de mon représentant, Maître Mohamed Hedi MBARKI, avocat près la Cour de cassation, dont le cabinet est situé au 2ème étage, appartement, 10, Immeuble Sousse Tower, Avenue du Commandant Bejaoui - Sousse, ayant pour matricule fiscal le : S/1622895.

2) Débiteur saisi : Ali ben Said ben Mohamed Guessama, retraité, demeurant à la Rue de Libye n° 3, Masdour - Monastir.

3) Avocat en charge du suivi : Maître Mohamed Hédi Mbarki, avocat près la cour de cassation, dont le cabinet est situé au 2ème étage, appartement 110, Immeuble Sousse Tower, Avenue du Commandant Bejaoui - Sousse, ayant pour matricule fiscal le : S/1622895.

4) Bien immobilier mis sous saisie : Le bien immobilier désigné sous le nom "Essouayah", objet du titre foncier 52497 Monastir, s'agissant de la totalité de l'appartement situé au 2ème étage d'un immeuble résidentiel à Sahline, gouvernorat de Monastir, comprenant un salon, une cuisine, une salle de bains, deux chambres à coucher et un balcon donnant sur la rue principale, ainsi qu'un balcon arrière donnant sur le jardin menant à l'escalier de l'immeuble. Ce bien fait partie du titre foncier 14035 Monastir et l'appartement correspond à la

parcelle n°140 du plan cadastral; dont la superficie est de 64 Ar 00. Le propriétaire de l'appartement est également copropriétaire indivis, avec une part de 44430/417000 dans la propriété collective, représentant la part de l'appartement dans le quartier "Cité El-Nozha", objet du titre foncier 14035 Monastir, qui inclut les autres parties de l'immeuble en copropriété après l'extraction de l'appartement de propriété exclusive, délimité en rouge sur le plan joint au rapport de l'architecte Mohamed EL-ATI en date du 04 novembre 2024. L'appartement est actuellement loué à M. Hassan Zahani pour une durée de deux ans, à compter du 1er avril 2023, moyennant un loyer mensuel de 320 dinars hors charges.

5) Prix de départ : Quatre-vingt mille dinars (84.000.000), après rabaissement du prix de quarante pour cent (40%) par le tribunal, à l'audience du 7/5/2025.

6) Date de la vente et tribunal compétent : Mercredi 02 juillet 2025, auprès de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir, à partir de 9h, dans la salle d'audience prévue à cet effet.

7) Conditions de visite du bien : Il est possible de visiter le bien tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'avocat en charge du suivi, Maître Mohamed Hedi MBARKI, dont le cabinet est sis à Sousse, ou l'huissier de justice, M. Tawfik FATHALLAH, dont l'étude est sise au 34 Immeuble Bab El Karam, Monastir, pendant les heures de travail.

2025S00802VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Zohra Tlili CIN 08350455 demeurante à sahraoui tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «zohra» objet du TF n°3269 Tozeur sis à sahraoui Tozeur consistant en un bâtiment de 338 m² de contenance composé de deux habitations au rez-de-chaussée et deux autres au 1er étage dont l'une achevé et l'autre en cours de construction. 1ère habitation au rez-de-chaussée : d'une contenance globale de 170.32 et d'une surface couverte de 154.17, il s'agit d'un édifice en état moyen contenant un hall nord menant à une cuisine; un salon, 2 chambres à coucher, une salle de bain, un hall couvert.

2ème habitation au rez-de-chaussée en état moyen d'une contenance globale de 132,43m² et d'une surface couverte de 116.90 m² contenant une terrasse extérieure du coté est on y trouve une salle de bain, un hall, une cuisine, 3 chambres à coucher, un salon et un entrepôt.

3ème habitation au premier étage : c'est une construction en bon état d'une contenance globale de 150.64m² et d'une surface couverte de 121.58 m², elle compte un escalier, un hall, un salon, un couloir, 2 chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain.

4ème habitation au premier étage : il s'agit d'une maison en cours de construction d'une contenance de 175.35m² contenant des piliers en béton et de murs non achevés.

Mise à prix : (166.800.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 14/7/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00806VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Foued Mastouri CIN 03118634 demeurant au café Jawhara Degueche 2260 et à l'avenue Mohamed Taher ben Slimen Degueche Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain de 250m² environ de contenance sis à l'entrée de village «degueche» Tozeur sur lequel est édifié une villa relativement moderne de 120m² couvert qui comporte 3 chambres, un salon, une cuisine, un couloir, une véranda, un dépôt, un escalier surmontant un hangar, lesquels en plus de dépôt sont construit en brique renforcé par des piliers de base en brique et en béton leurs toits sont en dalle de béton armé les sols sont en ciment.

L'immeuble est délimité du coté sud par la propriété de Hammouda Jebal, du coté nord par l'immeuble de Mounir Rewissi, du coté est par un terrain nue, du coté ouest d'où l'entrée par la route.

Mise à prix : (153.200.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 14/7/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de tozeur.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem

Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00807VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après réduction du prix de vente de 40 %

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74299083

L'adjudication aura lieu le mercredi 9/7/2025 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE. *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk Sfax.

Débiteur poursuivie : Société Mutuelle Essentielle de Base des Services Agricoles EL ACHECH en la personne de son représentant légal titulaire du registre de commerce n°B1128721997 Sfax demeurant à EL ACHECH Menzel Chaker Sfax.

Biens objets de la vente aux enchères : La propriété sise à El Achech Menzel Chaker gouvernorat de Sfax; propriété destinée à la collecte du lait d'une superficie totale de 1200 m² cette superficie a été réduite à 1095 m² suite à un retrait fait au profit du domaine public routier.

Elle est délimitée au sud par Farid Ben Abdessalem et ses frères, à l'est une route goudronnée d'où son entrée, au nord Jarbouii Ben Abdessalem et à l'ouest Farid ben Abdessalem et ses frères.

La propriété comporte une bâtisse de 245 m² comprenant deux chambres, un salon spacieux, une kitchinette, une véranda et une salle d'eau. Elle comporte à son angle nord-est deux chambres pour le gardien.

La mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 109.200 ,000 dinars

Expert désigné : Mr Sami Mzid son n° de téléphone 21416735.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray.

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2025X00808VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : 1) Noureddine Ben Mohamed Kharrat, titulaire de la CIN n°01224917, gérant de société, domicilié à l'avenue Mohamed V , impasse Kharrat Sakiet Ezzit Sfax.

2) Nawel bent Sadok Dammak, titulaire de la CIN n°01331732, technicienne en informatique, domiciliée à 22 avenue Mohamed V, impasse Kharrat Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°43690 Sfax dénommé «Marhaba 42», d'une superficie totale de 58 m², il se compose de :

- Un appartement résidentiel situé au 5ème étage de l'escalier A de l'immeuble «centre Marhaba» situé sur la bordure de la rue Taher Sfar, Bab Bahr, Sfax, dans une zone d'activités vitales et d'établissements essentiels. Il comprend un hall d'accueil, deux pièces, une cuisine avec balcon et une salle de bain. Il est exploité comme cabinet d'avocat et correspond à la parcelle numéro 50 du plan de lotissement du titre foncier n°253049.

- Les parties indivises et communes relevant du titre 253049 s'élèvent à 25/1350 parties.

La mise à prix : 136.300.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 14/07/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00809VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Objet du titre foncier N°67400 Ariana

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi HADRICH, dont l'étude est sise au N° 24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-.

2) Le débiteur saisi :

- Mr. Chawki Ben Mohsen BASLI (C.I.N N°: 02024379), demeurant à la rue N°7102, résidence "El Rayahine", appartement N°B33, El Manar 3, -Tunis- ou bien : au N° 37 rue de la République, Hammam Chat, -Ben Arous- ou bien : à la résidence "Babay", rue El Ghilal, Chotrana 3, La Soukra, -Ariana- ou bien : au N°03 rue Ezzayatine, El Menzah 5, -Ariana.

- Mme. Neila Bent Amor BAAZIZ épouse BASLI (C.I.N N°: 05075174), demeurant à la rue N°7102, résidence "El Rayahine", appartement N° B33, El Manar 3, -Tunis- ou bien : au N° 03 rue Ezzayatine, El Menzah 5, -Ariana.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi HADRICH Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété au débiteurs saisis (la moitié pour chacun), sis à El Menzah, -Ariana-, d'une superficie totale de 06 a 40 ça (640 m²), fractionné en 640 parts, dénommé "TIJENIA IIIV", faisant l'objet du titre foncier n°67400 Ariana.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 18/9/2023 établi par Mr. Mohamed CHOURA l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 14/6/2023 sous le n°4370 mis à jour par le 2ème rapport en date du 31/10/2024 établi par le même expert en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le même tribunal en date du 24/6/2024 sous le n°17762 :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°67400 Ariana sis à la rue Ezzayatine, El Menzah 5, -Ariana-, sur lequel est construit un logement (villa) composé d'un RDC, un étage et un garage. Le RDC d'une superficie de 190 m² se compose d'un salon, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, de 04 chambres, d'une cuisine, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 160 m² se compose d'un salon, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, de 04 chambres et d'une cuisine.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé.

Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briks, les portes et les fenêtres par le bois, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle. L'état de l'immeuble est moyen.

Les matériaux utilisés sont de qualité économique.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à sept cent soixante-huit mille six cent dinars (768.600,000 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, Ariana le lundi, quatorze juillet deux mille vingt cinq (14/7/2025), à partir de 9 heures (affaire N°2894).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, -Ariana-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi HADRICH, sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2025402051VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, IU n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : - Mr Moslem Ben Abdeljelil Missaoui C.I.N n°02748067 demeurant au n°09 Bis Avenue Ali Belhaouane La Marsa Tunis.

- Mme Sonia Bent Mohamed Hédi Ben Amor, C.I.N n°05109759, élisant domicile au cabinet de son Avocat Maître Habib Kerid, rue Abderrahmen Azzem Résidence El Wifek, bureau B23, Montplaisir Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Kortoba 08» objet du titre foncier N°171924 Tunis, sis au bord de la rue Kortoba El Menzah 9, d'une superficie de 161 m² ainsi que 668,051/10000 parts indivises dans le titre foncier N°101098, revenant à parts égales au partie poursuivie, consistant en un duplex à usage d'habitation composé d'un jardin, lequel est composé d'un séjour, coin repas, un salon, une cuisine et une salle d'eau, un rez-de-chaussée composé de deux chambres, suite parentale, une salle de bain. Le duplex bénéficie de deux celliers aux sous sol.

Mise à prix : est fixée à la somme de cinq cent cinquante trois mille neuf cents soixante dix Dinars (553.970DT000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le mardi 15 juillet 2025 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Tunis 1, ou au cabinet de l'Avocat poursuivant, sis au n° 18 rue Ressas El Menzah I, tél : 71 230 203

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié, ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2025402056VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Mehdi Ben Ayed

Avocat à la cour de cassation

Bureau 16, Centre Bochra, 10 Rue Farhat Ben Afia, 2092 Manar 2, Tunis

MF : 1119325 D/A/P/000

Partie poursuivante : Syndic de la faillite Monsieur Jalel Haddad, expert-comptable, demeurant au n°1 Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis engageant les procédures à l'encontre de la société en faillite Houssein Bois, SARL son identifiant unique 0851032Y siège social n°14 rue 13002 Zone Industrielle Ksar Said Manouba.

- Partie poursuivie : Société Houssein Bois, société à responsabilité limitée son identifiant unique 0851032Y siège social n°14 rue 13002 Zone Industrielle Ksar Said Manouba, élisant domicile au cabinet Maître Abdelmajid Turki sis au 16 bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins Belvédère Tunis, et au bureau du syndic de sa faillite Mr Jalel Haddad au n°1 Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis.

- Avocat poursuivant : Maître Mehdi Ben Ayed, Avocat à la cour de cassation, demeurant Bureau 16, Centre Bochra, 10 Rue Farhat Ben Afia, 2092 Manar 2, Tunis.

- Désignation de l'immeuble mis à l'adjudication : La totalité de l'immeuble sis à l'avenue Mohamed 5 Zarzis gouvernorat Médenine sur lequel est construit un bâtiment composé de 3 étages objet d'un rez-de-chaussée et deux étages supérieurs d'une superficie globale de 320 m² délimité au sud propriété Sayah Ben Jilani Rached et son frère Mansour de longueur 8 mètres et puis tournant vers le nord de 2,25 mètres puis tournant vers l'est de 4,05 mètres. A l'est propriété Sayah Benjilani Rached et son frère Mansour de longueur 8,10 mètres puis limitation tournant vers l'ouest de 1,75 mètres puis tournant vers le sud de 7,50 mètres puis tournant deuxième fois vers l'ouest de 4,05 mètres et tournant enfin vers le sud de 2,25 mètres, au nord rue Hareth Mzioudet de longueur 20,50 mètres et à l'ouest rue Mohamed 5 et rue Mohamed Ali Hammi de longueur 23,50 mètres. Ainsi, selon l'expertise faite par Mr Abdelaziz Maamer en date du 15/02/2025 l'immeuble est composé de 3 étages objet d'un rez-de-chaussée et deux étages supérieurs, le rez-de-chaussée composé d'un vaste espace couvert avec toit contenant un escalier au coin nord-est emmenant au 1er étage, le 1er étage composant d'un vaste espace couvert avec toit contenant un bureau et bloc sanitaire, le 2ème étage consiste à un ancien logement se compose de 3 chambres, cuisine, bloc sanitaire portant des aménagements en 2017 ayant une entrée indépendante au coin sud-ouest avec escalier commençant du sol jusqu'au 2ème étage. Le rez-de-chaussée et 1er étage sous location par la société carrefour, le 2ème étage non exploité pour le présent.

- La mise à prix : Cinq cent vingt huit mille soixante dix sept Dinars 500 Millimes (528.077,500 D) selon l'évaluation de l'expert Mr Abdelaziz Maamer en date du 15/02/2025 en dehors des frais qui seront fixés le jour de l'audience.

- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi neuf juillet deux mille vingt cinq (09/07/2025) à partir de 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Manouba sis à Route Oued Ellil km7 Manouba2010.

- Visite de l'immeuble : La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant aux heures de travail. La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble et en contactant le bureau du syndic de la faillite Mr Jalel Haddad l'expert comptable, sis demeurant au n°1 Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 (Téléphone 71277191). Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable.

2025402059VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Mehdi Ben Ayed

Avocat à la cour de cassation

Bureau 16, Centre Bochra, 10 Rue Farhat Ben Afia, 2092 Manar 2, Tunis

MF : 1119325 D/A/P/000

Partie poursuivante : Syndic de la faillite Monsieur Jalel Haddad, expert-comptable, demeurant au n°1 Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis engageant les procédures à l'encontre de la société en faillite Houssein Bois, SARL son identifiant unique 0851032Y siège social n°14 rue 13002 Zone Industrielle Ksar Said Manouba.

- Partie poursuivie : Société Houssein Bois SARL son identifiant unique 0851032Y siège social n°14 rue 13002 Zone Industrielle Ksar Said Manouba, élisant domicile au cabinet Maître Abdelmajid Turki sis au 16 bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins Belvédère Tunis, et au bureau du syndic de sa faillite Mr Jalel Haddad au n°1 Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis.

- Avocat poursuivant : Maître Mehdi Ben Ayed, Avocat à la cour de cassation, demeurant Bureau 16, Centre Bochra, 10 Rue Farhat Ben Afia, 2092 Manar 2, Tunis.

- Désignation de l'immeuble mis à l'adjudication : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°19072 Manouba dénommé «Houssein Bois» sis à Manouba au bord de la route entre Tunis et chemins de fer d'une superficie 4672 m² divisé en 4672 parts de vocation industrielle composé de deux parcelles l'une n°21 terrain nu et parcelle n°138 objet de zone de restriction au profit de la STEG. Ainsi selon l'expertise faite par Mr Kamel Chraiet en date du 13/02/2025 en exemptant le conservateur de la propriété foncière de la description, l'immeuble sis à la rue du bois, zone industrielle Ksar Said clôturé par briques avec une porte en fer électrique et se compose des deux parcelles :

- La première parcelle : N°21 d'une superficie de 3907 m² sur lequel est construit une usine d'une superficie couverte de 2100 m² composé de rez-de-chaussée pour couture et coloration de vêtements avec un toit d'hauteur 6 mètres en structure métallique et panneau sandwich, sol revêtu en ciment armé en bon état, une administration composé de rez-de-chaussée et mezzanine d'une superficie de 600 m² contenant 8 bureaux, cantine pour ouvriers, toilettes pour hommes et femmes, vestiaire, salle pour échantillons et magasin, les portes et fenêtres en aluminium, escaliers pour monter au mezzanine revêtus en couleur rouge en bon état, Magasin à l'intérieur de l'usine composé de rez-de-chaussée et mezzanine d'une superficie de 100 m² avec un toit en structure métallique et panneau sandwich en bon état, 03 Magasins hors atelier à gauche en entrant de la route principale d'une superficie de 300m² avec un toit en structure métallique et panneau sandwich utilisés comme vestiaires des ouvriers et atelier de peinture avec un sol carrelé en état moyen, un local pour habitation du gardien et magasin d'une superficie de 200m² avec un toit en structure métallique et panneau sandwich avec un sol décoré en état moyen

- La deuxième parcelle : N°138 d'une superficie de 765m² destiné pour circuit des câbles électriques.

Toutes les constructions disposent des installations nécessaires de l'eau potable, électricité, téléphone et réseau d'assainissement.

- La mise à prix : Quatre millions huit cent quatre vingt sept mille dinars (4.887.000,000 D) selon l'évaluation de l'expert Mr Kamel Chraiet en date du 13/02/2025 en dehors des frais qui seront fixés au jour de l'audience.

- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi neuf juillet deux mille vingt cinq (9/7/2025) à partir de 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Manouba sis à la Route Oued Ellil km7 Manouba 2010.

- Visite de l'immeuble : La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant aux heures de travail. La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble et en contactant le bureau du syndic de la faillite Mr Jalel Haddad l'expert comptable sis au n°1 Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 (Téléphone 71277191). Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable.

2025402060VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

- La créancière saisissante : la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances - "S.T.R.C", représentée par son représentant légal, société anonyme inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 719413J, ayant son siège social au 52, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble de la STB, Africa, Tunis 1001. Agit en qualité de cessionnaire de la Société Tunisienne de Banque STB, en vertu de la notification de cession de créance effectuée par l'huissier de justice Maître Monji El Aïssaoui en date du 11/8/2020, sous le numéro 132988, élisant domicile chez son avocate Maître Wissem Bouaben, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir Tunis 1073, M.F 1118030/L (La créancière saisissante).

- Le débiteur saisi : Monsieur Mondher Arafoui, titulaire de la carte d'identité nationale n° 00730964, sans registre de commerce connu, profession non précisée, demeurant au 2, Avenue de l'Indépendance, Den Den, et domicilié au cabinet de son avocat Me Hafedh Ghadhoun, sis au 45, Avenue Habib Bourguiba, Tunis (Le débiteur principal) .

- L'avocat poursuivant : Maître Wissem Bouaben Avocate à la cour de cassation, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir 1073 Tunis.

- Désignation des quotes-parts indivises objet de la saisie :

Toutes les quotes-parts indivises appartenant au saisi dans l'immeuble objet du titre foncier n°137056 Tunis (anciennement 83320), extrait du titre foncier original n°20928, dénommé "Caiola Francisco", d'une superficie totale de 45.365 m².

La partie saisie est une parcelle de terrain nu de 300 m², jouxtant une zone résidentielle dans la région de Jayara, au nord de Borg Chakir, le long de la route n°4 reliant Borg Chakir à Zahrouni, correspondant à une quote-part de 300/45.365.

- Mise à prix :

La mise à prix des quotes-parts indivises saisies est fixée à cinquante-cinq mille six cent cinquante dinars (55.650,000 DT) auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis2 sis à la Route Mjez El Beb Sidi Hassine Tunis, le lundi, quatorze juillet deux mille vingt cinq (14/7/2025) à partir de 9 heures.

- Visite et constat des lieux : chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe de tribunal de première instance de Tunis 2 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025402064VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ayari Samir

Avocat à la cour de cassation

38 Avenue bab benat Tunis

Tél : 98.622.638

M.F : 0981852 W

Il sera procédé le Mardi 15 juillet 2025 à 9h et suivantes par-devant la chambre des criées près de tribunal de première instance de Tunis au palais de justice de Tunis Avenue bab benat Tunis. L'immeuble ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivie : bouselmi Amel domicile au bureau de son Avocat située au 38 Avenue bab benat à Tunis Ayari Samir.

L'avocat poursuivant : Maître Ayari Samir avocat à la cour de cassation domicile au 38 Avenue bab benat à Tunis M.F 0981852W.

Partie poursuivante : Jnifi Mohamed Taher demeurant rue Fraj Tlili n°26 Jardins el Menzah Manar 1 Tunis.

Immeuble à vendre : La propriété objet de titre foncier 195573 Tunis dénommée Dar Jenifi situé à la rue Fraj Tlili n°26 Jardins el Menzah Manar 1 titre foncier 195573 Tunis qui consiste une villa à usage d'habitation d'une superficie 201 m² la dite villa est composée d'un garage deux chambres une cuisine et une salle de bain et une salle située au premier étage est loué (300,000 par mois) entrée individuelle.

Le deuxième étage est composé de trois chambres salon cuisine salle de bain à usage d'habitation pour la famille Jnifi entrée individuel.

Mise à prix :

(402.275, 900) Quatre cent deux mille deux cent soixante-quinze dinars 900 millimes auquel s'ajoute les frais et les honoraires de l'avocat fixés à l'audience du 15/7/2025.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu à la chambre des criées près du Tribunal de première instance de Tunis palais de la justice de Tunis Avenue bab benat le 15/7/2025.

Conditions de la vente :

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de ce prix doit être soit consigné à l'avance soit par l'entremise d'un chèque certifié produit le jour de l'audience.

Il est permis de visiter les lieux tous les jours.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou un cahier des charges a été déposé ou à l'étude de Maître Samir el Ayari, domicilié au 38 Avenue bab benat Tunis.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir eu l'autorisation de M. le gouverneur de Tunis.

2025402067VEPA1

Vente immobilière

Maître FARHATI BOUBAKER

Avocat à la cour de cassation

14 Av. de Londres Tunis

Tél : 71342237

M.F : 183797/N/P/000

1- Les poursuivants : Mohamed et Mabrouka et Nawa et Massaouda et Zaara et Salha fils d'Ali Sassi ZAYER demeurant à la rue Heidi KHEFACHA N°48 Cité Ettadhamen gouvernorat de l'Ariana et qui ont élu domicile chez Maître Boubaker FARHATI 14 Av. de Londres Tunis.

2- L'avocat poursuivant : Maître FARHATI Boubaker Avocat à la cour de cassation 14 Avenue de Londres Tunis.

3- Les parties saisies : Chadlia et Mohsen et Mouldi Fils d'Ali Sassi Zayer.

4- L'immeuble saisi : lot de terrain d'une superficie de 318 m² sur lequel est bâti un immeuble de 2 étages.

Le rez-de-chaussée comprend 6 locaux commerciaux et 2 locaux d'habitation.

Les locaux commerciaux :

Le 1er : sis à l'angle rue Ali Zouaoui et l'avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 15 m² et exploité par Mabrouka. Le 2ème : sis au 2 rue Tayeb M'hiri sa superficie est 15.2 m² exploité par Massaouda Zayer. Le 3ème : sis au 3 avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 16.6 m² exploité par Nawa Zayer. Le 4ème : sis au 4 avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 16.636.8 m² exploité par Mohsen Zayer. Le 5ème : sis au 5 avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 32 m² exploité par Nawa Zayer. Le 6ème : sis au 6 avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 8.6 m² exploité par Salha Zayer.

Les locaux d'habitation : Le 1er sis à la rue Ali Zouaoui sa superficie est 71.1 m² composé de 4 pièces, une cuisine, WC et exploité par Salha Zayer. Le 2ème : sis à la rue Ali Zouaoui sa Superficie est 40 m² composé de 2 pièces, une cuisine WW exploité par Zaara Zayer.

Le 2ème étage comprend 2 appartements à usage d'habitation ;

Le 1er est composé d'un salon, un hall, 2 pièces W,C et une cuisine, d'une superficie de 140m² avec une entrée commune donnant sur des escaliers et est exploité par Mouldi ZAYER.

Le 2ème est composé d'un salon, un hall, 3 pièces WC et une cuisine avec véranda, d'une superficie de 115 m² avec une entrée commune donnant sur des escaliers et est exploité par Mohsen ZAYER.

5- Les charges : L'immeuble n'est grevé d'aucune charge.

6- Mise à prix : la mise à prix a été fixée à la somme de trois cents quatre vingt seize mille trois cents quatre dinars cinq cents millimes (396.304,500 dinars) et ce après déduction de quarante pour cent de la mise à prix initiale.

7- Date et lieu de l'audience : Le lundi 14/7/2025 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

8- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix de la mise à prix ou bien se prévaloir d'un chèque certifié du même montant ou d'une caution bancaire et se faire représenter par un avocat. Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation de Mr. Le gouverneur.

2025402098VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban - Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis,

Partie saisie : Thameur Ben Abdelhamid Ben Mohamed Esseghaier El Maghzaoui CIN 08358668, demeurant à Sidi Makhlouf, Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 10000/1182000 parts revenant à la partie saisie dans le titre foncier Num : 7114 Zaghouan, dénommé «Dhaiet el rayes» d'une superficie de 10000 m², situé à Bouficha Zaghouan, il s'agit d'une huilerie moderne.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 643816d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 14/7/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Zaghouan.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se taire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Zaghouan.

2025402114VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Abdelwahab El Ouertani Entreprises (personne physique)

Nommée au lieu de sa correspondance : Maître Aziza Athimni Belhaj Yahya, 66 rue Bab Bnat, Tunis

Identifiant unique : 00205442

C.I.N : 02514712

Conformément au jugement de faillite dans l'affaire n°28 rendu par le Tribunal de première instance de Jendouba le 18 mars 2024 et à la décision de modification du jugement de faillite rendue le 7 mai 2025, la faillite de Abdelwahab El Ouertani Entreprises (personne physique) a été déclarée et la nomination de Mr Oussama Chihi comme juge commissaire de la faillite et Mr Atef Ben Ali en tant que syndic de faillite, dont le bureau est situé à la Résidence Jehan n°C-0-2, El Mourouj 5, Ben Arous.

2025R01743VEPA2

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Tribunal de première instance de Sfax

Chambre Commerciale Affaire n°319

Date du jugement : 03/06/2025

Le tribunal a statué en premier ressort ce qui suit :

Il a été homologué le plan de sauvetage de la société "SOCOMENIN", société anonyme, identifiant unique sous le numéro 0011189Q au Registre national des entreprises et dont le siège social est situé à l'avenue Hédi KHEFACHA, Sfax.

Le tribunal a ordonné la poursuite de l'activité de ladite société selon le plan de sauvetage mis à jour, élaboré par les administrateurs judiciaires Monsieur Habib KALLEL et Monsieur Bilel HACHICHA, selon leur rapport daté du 15 mai 2025 et ses parties financière et administrative.

Le tribunal a désigné les dits administrateurs comme contrôleurs de l'exécution du plan de sauvetage, et leur a confié la mission de procéder aux démarches nécessaires à la modification des statuts de la société concernée, notamment en ce qui concerne la structure de gouvernance en adoptant une séparation des fonctions entre le président du conseil d'administration et le directeur général et le désignation des personnes proposées dans le cadre de la nouvelle structure de gestion selon les fonctions qui leur sont assignées dans le plan de sauvetage, conformément aux articles 215 et suivants du Code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 457 du Code de commerce, dans un délai d'un mois à compter de la date de ce jugement.

Il est précisé que le remplacement ou la révocation des membres de cette nouvelle structure ne peut se faire que par décision du juge de la société du tribunal de première instance de Sfax, en l'occurrence Monsieur Hamza AFI juge contrôleur au Tribunal de première instance de Sfax et superviseur de l'exécution du plan de sauvetage qui interdit à la société Socomenin débitrice de céder ses biens mobiliers et immobiliers ainsi que ses équipements nécessaires à l'exercice de son activité pendant la période d'exécution du plan de sauvetage.

Ce jugement est à inscrire au Registre National des Entreprises avec la mention de cette interdiction, et les contrôleurs de l'exécution doivent en assurer la publication légale, notamment par son insertion dans le Registre National des Entreprises ainsi que dans les titres fonciers relatifs à la société SOCOMENIN.

Le jugement devra également être publié au Journal Officiel de la République Tunisienne, à la charge de la société débitrice, dans un délai ne dépassant pas dix jours à compter de la date de son prononcé.

Les contrôleurs de l'exécution doivent aussi transmettre une copie de ce jugement à la Commission de Suivi des Entreprises économiques.

Les contrôleurs sont tenus de présenter un rapport détaillé sur les étapes de mise en œuvre du plan dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur définitive du jugement.

2025R01748VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Siliana annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 14.069.270 d déjà consigné à la caisse de dépôts et consignation par l'huissier notaire Maître Abir Labidi du 26/5/2022 provenant de l'exécution des injonctions de payer contre KAIS SAADAOUI sachant que le montant est consigné suivant le reçu n°M0022018.

La requête est introduite par Maître Oueslati Yamina au profit de la caisse nationale de sécurité sociale. Il a été dressé au Tribunal de Première Instance de Siliana sous le n°72.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 CPCC dans les trente jours de la publication du présent avis à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2025S00784VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Siliana annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 30.930,040 d déjà consigné à la caisse de dépôts et consignation par l'huissier notaire Maître Abir Labidi du 13/6/2023 provenant de l'exécution des injonctions de payer contre Société NESSMA INDUSTRIES sachant que le montant est consigné suivant le reçu n°M0055445.

La requête est introduite par Maître Oueslati Yamina au profit de la caisse nationale de sécurité sociale. Il a été dressé au Tribunal de Première Instance de Siliana sous le n°70.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 CPCC dans les trente jours de la publication du présent avis à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2025S00785VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Siliana annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 10.188.775 d déjà consigné à la caisse de dépôts et consignation par l'huissier notaire Maître Arbi Jalila du 16/01/2025.

provenant de l'exécution des injonctions de payer contre RAMZI GDIRA sachant que le montant est consigné suivant le reçu n°M000678.

La requête est introduite par Maître Oueslati Yamina au profit de la caisse nationale de sécurité sociale. Il a été dressé au Tribunal de Première Instance de Siliana sous le n°71.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 CPCC dans les trente jours de la publication du présent avis à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2025S00786VEPA2

CAFE NEW DAY

Numéro 25 Rue Hedi Nouira - Tunis

IU : 1637717B

En vertu de la décision de justice en date du 29 mai 2025 émanant du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 163, Mr Makram GUIRAS a été nommé séquestre de la cafétéria "NEW DAY", Mme Dorra Bougharga est désignée juge commissaire.

2025402055VEPA2

Avis au public

En vertu d'un jugement préparatoire émanant de la chambre du conseil du tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 26 mai 2025 relatif à l'affaire de règlement judiciaire num 269, concernant la cession de la société SGM aux tiers Mme Olfa Ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que le cahier des charges est disponible au greffe du tribunal.

Le 27 Juin 2025 est le dernier délai du dépôt des offres.

Le 01 Juillet 2025 est la date de l'ouverture des plis au Tribunal.

Pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter L'administrateur judiciaire au 22513137 ou 26224860.

2025402065VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Tunis annonce dans l'affaire n°2111 l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 8.200,000 dinars consignée à la recette des finances de BAB BNET le 26/2/2021 quittance n°M005929 contre la Société FOR SOFTWARES sise à la 13 Rue de Pakistan 4éme étage Tunis et les héritiers Mokhtar Borshani, sont son épouse Asia et ses fils adultes Sourour, Maher et Burhan, et les héritiers de son fils Abd el Hak, sont sa veuve Yoldiz Ben Azouna, en son nom propre et au nom de Tassnim et de sa fille adulte Azza, ayant domicile élu au bureau de Maître Nadhir Ben Yedder situé au 11 rue Habib Thamer, Tunis à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation de la société d'Avocats IAC pour le compte de la BFPME sis au 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord El Menzah 4 Tunis ayant domicile élu au 37 bis rue Ali Zlitini Manar3 Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2025402066VEPA2

Avis au public

D'un comité d'administrateurs judiciaires

Et d'un juge commissaire

SOCIETE TUNISO-SAOUDIENNE D'INTERMEDIATION T.S.I

Siège social : immeuble Ines, rue de la terre centre Urbain Nord 1080 Tunis

R.N.E : 0381147G

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 27/5/2025, il a été décidé la nomination d'un comité d'administrateurs judiciaires composé de :

- Maître Mokhless Youssef, domicilié au 55 Kheireddine Pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir 1073 Tunis

- Maître Fawzi Ben Salem, domicilié au 12 rue Cyrus le grand, 2ème étage bureau N°15 Tunis 1002

- Maître Bilel Rahmouni, domicilié à Amen Center, rue Taieb Mhiri, l'Ariana 2080, initialement désigné par jugement N°85758 rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 15 mai 2025.

Le dit comité assurera la gestion de la société conformément aux dispositions de la décision de nomination et à la règlementation en vigueur.

Madame Chayma BEN CHOUCHENE, est désignée juge commissaire ayant pour mission la supervision la mission de l'administration judiciaire.

2025402070VEPA2

Changement de liquidateur

En vertu de la décision de changement de liquidateur enregistrée sous le n°18732/298, rendue par le Tribunal de première instance d'Ariana en date du 8/4/2025, ainsi que de la décision de rectification datée du 10/6/2025, il a été décidé de nommer Madame Sahar Yousfi, dont le cabinet est situé au 11, rue Belhassen Jerad, Ariana - Tél. 56746457, liquidatrice de la succession de la défunte Khadouja Jellassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00542141.

Tous les créanciers de la défunte sont invités à présenter les justificatifs de leurs créances au bureau de la liquidatrice dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente annonce.

2025402093VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant décisions par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 30/4/2025 n°65306 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en tant que liquidateur de l'abonné objet du tirage immobilier n° 204069 pour procéder à leur gestion et à leur partage sous la supervision de juge OUESLATI Amel en tant que juge commissaire.

2025402096VEPA2

STE ABC GROS SARL

Siège social : Avenue du Japon, Montplaisir, Tunis

Identifiant unique : 0565873G

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 21 mai 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA STE ABC GROS SARL; identifiant unique 0565873G, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leur cabinet situé 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025402102VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine

SCITeK

SA au capital social : 14072 500, 000 Dinars

Siège social : Av Habib Bourguiba Espace Commercial Ezzahra 3ème Etage - Kasserine 1200

Ancien R.C : B13106822011

Identifiant unique : 1203320Y/A/A/000

Le CA du 29/5/2025 convoque les actionnaires de la SCITeK à la réunion de l'AGO qui se tiendra le Jeudi 10 Juillet 2025 à 10h00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des deux rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation du rapport d'activité de la société de l'exercice 2024.

- Donner quitus aux Administrateurs pour la gestion de 2024

- Affectation du résultat de 2024.

- Fixation de la valeur des jetons de présence pour l'année 2024.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire à la même date que l'AGO afin d'examiner la mise à jour de l'article 3 des statuts de la SCITEK par l'ajout parmi ces missions la réalisation des projets d'énergies renouvelables.

2025R01739SANB3

SMVDA «DOMAINE CLIPEA»

S.A au capital de 3 400 000 D

Siège social : Menzel Yahia - 8090 Kelibia

IU : 030881L

Messieurs les actionnaires de la SMVDA «DOMAINE CLIPEA», sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 juillet 2025 à 10 heures, au siège de la société à mutuelle Les Vignerons de Carthage sise à Jbel Jelloud Route de Mornag, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023/2024

2/ Examen des états financiers arrêtés au 30/9/2024

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2023/2024.

5/ Quitus à donner aux administrateurs.

6/ Affectation des résultats.

2025R01754SANB3

STE ALMAJED INVESTMENT

S.A du capital 3 000 000 DT

Identifiant unique : 1360682ZAM000

Le Président Directeur Général Mr Majed ZINOUBI Convoque l'assemblée générale ordinaire prévue le lundi 14/7/2025, à onze heures du matin à l'usine sise à Jbal al-Kbar à Sidi Bouzid pour discussion et délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes 2024

- Lecture de rapport de gestion de l'exercice 2024

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 s'il y lieu

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Pouvoir de l'accomplissement des formalités légales.

2025R01755SANB3

STE ALMAJED INVESTMENT

S.A au capital 3 000 000 DT

Identifiant unique : 1360682ZAM000

Le Président Directeur Général Mr Majed ZINOUBI Convoque l'assemblée générale extraordinaire prévue le lundi 14/7/2025, à neuf heures du matin à l'usine sise à Jbal al-Kbar à Sidi Bouzid pour discussion et délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du siège social

- Modification des statuts

- Pouvoir de l'accomplissement des formalités légales.

2025R01756SANB3

STE POLYCLINIQUE ALMAJED SANTE

S.A au capital de 13 000 000 DT

Identifiant unique : 1315617JAM000

Le Président Directeur Général Mr Majed ZINOUBI Convoque l'assemblée générale ordinaire prévue le mardi 15/7/2025, à onze heures du matin au siège social sise à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid pour discussion et délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes 2023

- Lecture de rapport de gestion de l'exercice 2023

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 s'il y lieu

- Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Pouvoir de l'accomplissement des formalités légales.

2025R01757SANB3

STE POLYCLINIQUE ALMAJED SANTE

S.A au capital 13 000 000 DT

Identifiant unique : 1315617JAM000

Le Président Directeur Général Mr Majed ZINOUBI Convoque l'assemblée générale extraordinaire prévue le mardi 15/7/2025, à neuf heures du matin au siège social sis à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid pour discussion et délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Régularisation des capitaux propres de la société.

2025R01758SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisian Clinic Alyssa

Société anonyme

Au capital de : 2.700.000 DT

Siège social à la Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis

IU : 0615319N

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu au siège social le jeudi 10 juillet 2025 à 10 heures.

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée

2. Approbation du rapport d'activité 2024

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2024

4. Approbation des états financiers et des conventions réglementées 2024

5. Affectation des résultats

6. Quitus aux administrateurs et fixation des jetons de présence

7. Désignation d'un commissaire aux comptes

8. Pouvoirs pour formalités.

2025R01774SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2024

SOCIETE D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES)

S.A au capital de 5.000.000 DT

Identifiant unique : 1219013 W

Zone Industrielle - Gabès

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 11 h à son siège sis à la zone industrielle -Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

3. Approbation, s'il y a lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2024.

4. Approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants du C.S.C sur l'exercice 2024

5. Quitus aux administrateurs et au directeur Général pour la gestion 2024

6. Affectation du résultat Exercice 2024.

2025R01781SANB3

DEUXIEME Convocation à l'AGE

Société Comptoir Général Agrico Commercial SA

Capital : 150 000 DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Béjà

MF : 0003346N/A/M/000

Le président du conseil d'administration du Comptoir Général Agrico Commercial Mr Mohamed Ali Guizani convoque une deuxième fois les actionnaires à une seconde assemblée générale extraordinaire le 5/7/2025 à 9h tenue aux bureaux de la société sis à la rue Sakkiet Sidi Youssef - Béjà La première assemblée étant le 3/5/2025 et les actionnaires se sont absentés. Il est à signaler que l'ordre du jour de l'assemblée se résume aux trois points suivants : Décision de la liquidation de la société, nomination du liquidateur; et délégation de pouvoirs.

2025R01784SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société Groupe Médical les Oliviers

Société anonyme

Au capital de 9 701180 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RC : B159931996

MF : 44838FAM000

Messieurs les actionnaires de la société «Le Groupe Médical Les

Oliviers» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le Vendredi 4 juillet 2025 à 10h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

2. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024 ;

3. Quitus aux Conseil d'Administration ;

4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés et approbation des états financiers consolidés du groupe médical les oliviers arrêtés au 31/12/2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées tel que visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Fixation du montant de jeton de présence au titre de l'exercice 2023 ;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

8. Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs pour formalités.

2025S00811SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Les Ateliers Mécanique de Précision «AMECAP»

SA au capital de 5 000 000 D

Siége social : Rte de Gabès Km 1.5 Rue Ibn Hythem Sfax

MF : 0045499 LAM

Messieurs les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques de Précision «AMECAP» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire, qui auront lieu le vendredi 27 Juin 2025 à 10 H du matin et suivant au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024

- Lecture du rapport général sur les états financiers individuels et consolidés et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

- Approbation éventuelle des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et475 du CSC

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs

Affectation du résultat :

2) Assemblée Générale Extraordinaire

- Mise à jour des statuts conformément à la loi 2009-16 du 16/03/2009

- Approbation des statuts mis à jour.

2025X00814SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

De La Société SOTIMACO

S.A "en liquidation"

Identifiant Unique : 0001370E

Le Président Directeur Général de la Société «EL-BOUNIANE», société liquidatrice de la société «SOTIMACO», invite tous les actionnaires de la Société «SOTIMACO» à assister l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le mercredi 9 Juillet 2025 à 10H00 au siège social de la société El-BOUNIANE sis au 68 Avenue Farhat Hached - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du liquidateur pour les exercices 2019- 2020-2021- 2022- 2023- 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019-2020-2021-2022-2023-2024.

3- Examen et approbation des états financiers afférents aux exercices 2019- 2020-2021-2022-2023-2024.

4- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale disposition des actionnaires au siège social de Société «EL-BOUNIANE», durant les délais légaux.

2025402057SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

De La Société Les Carrières Tunisiennes

S.A «en liquidation»

Identifiant Unique : 0000901F

Le Président Directeur Général de la Société «EL-BOUNIANE», société liquidatrice de la société «LES CARRIERES TUNISIENNES», invite tous les actionnaires de la Société «LES CARRIERES TUNISIENNES» à assister l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le Jeudi 10 Juillet 2025 à 10H00 au siège social de la société EL-BOUNIANE sis au 68 Avenue Farhat Hached - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du liquidateur pour les exercices 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023-2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019-2020- 2021-2022 - 2023-2024.

3- Examen et approbation des états financiers afférents aux exercices 2019- 2020-2021-2022- 2023- 2024.

4- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale disposition des actionnaires au siège social de Société «EL-BOUNIANE», durant les délais légaux.

2025402058SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C

Société anonyme

Au capital de 1850000 dinars

Siège social : 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111

Délégation de Bir M'Chergua, Gouvernorat de Zaghouan

Identifiant unique : 0825757B

Les actionnaires de la société HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C

sus indiquée sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 juillet 2025 à 10 heures, aux sièges social de la Société sise au 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111 Délégation de Bir M'Chergua, Gouvernorat de Zaghouan pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024;

6. Approbation des conventions conclues par la Société rentrant dans le champ d'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

8. Questions diverses ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration ;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2025402068SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE GESTION DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE PARTICIPATIONS (SOGEDIP)

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 DT

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère

I.U : 1279257 Y

M.F : 1279257YAM000

Messieurs les actionnaires de la société SOGEDIP sont convoqués le vendredi 11 juillet 2025 à 11H30, au siège social sis au 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis Belvédère, en Assemblée Générale Ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat des Administrateurs

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2025402069SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2025

NOUVELAIR TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 56.696.677 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0296043A

Affiliation CNSS : 002-0411224

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 29 Mai 2025, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 10 Juillet 2025 à 10h00 au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de NOUVELAIR durant l'Exercice 2024,

2- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

3- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4- Affectation du Résultat,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Ratification de la nomination de deux nouveaux membres du Conseil d'Administration de NOUVELAIR TUNISIE.

7- Renouvellement du Mandat de l'un des deux Co-commissaire aux Comptes.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au Siège Social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2025402083SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeitla «BYZACENE»

S.A. au capital de 6.760.000 DT

Siège social : Rue des Lacs Mazurie, résidence SILAC, les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 1015819Y

Les Actionnaires de la société Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla « BYZACENE »sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 15 Juillet 2025 à 10 heures du matin à Tunis, au siège social de la société B.H. EQUITY à Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023.

3. Lecture des deux rapports Général et Spécial du Commissaire Aux Comptes de l'exercice 2023.

4. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2023.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation du montant des jetons de présence.

9. Pouvoirs pour formalités.

2025402088SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

DIDO CAPITAL PARTNERS

Société anonyme

Identifiant unique : 1515039J

Capital social : 250 000 dinars

Siège social : Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte de «Journaira Immobilière» Appartement B5-2, les jardins de Carthage - 1090 Tunis

Les actionnaires de DIDO sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 7 juillet 2025, à 09 heures du matin, à son siège social sis à l'avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte de «Joumaira Immobilière» Appartement B5-2, les jardins de Carthage - 1090 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des dispositions de l'article 21 des statuts,

- Questions diverses.

2025402090SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DIDO CAPITAL PARTNERS

Société anonyme

Identifiant unique : 1515039J

Capital social : 250 000 dinars

Siège social : Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte de «Joumaira Immobilière» Appartement B5-2, les jardins de Carthage - 1090 Tunis

Les actionnaires de DIDO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 7 juillet 2025, à 10 heures du matin, à son siège social sis à l'avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte de «Joumaira Immobilière» Appartement B5-2, les jardins de Carthage - 1090 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes de la société DIDO CAPITAL PARTNERS sur l'exercice 2024,

- Approbation des Etats Financiers de la société DIDO CAPITAL PARTNERS de l'exercice 2024,

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes du fonds FCPR BYRSA FUND I sur l'exercice 2024,

- Approbation des Etats Financiers du fonds FCPR BYRSA FUND I de l'exercice 2024,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024,

- Examen de l'état d'avancement du processus de souscription au fonds FCPR BYRSA FUND I,

- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur,

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration,

- Questions diverses.

2025402091SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire vendredi 11 juillet 2025

SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE - TUNISIE

«SCET-TUNISIE»

S. A. au capital de 11.100.000 DT

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad-1002 Tunis Belvédère

IU : 0001296M

CNSS : 43622-69

La Société Centrale Pour L'Equipement Du Territoire - TUNISIE "SCET-TUNISIE", invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société, qui se tiendra le vendredi 11 Juillet 2025, à partir de 11h00 au siège de la société sis au n°2 Rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 de la société SCET-TUNISIE;

3. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et décision de distribution de dividendes;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;

6. Détermination et attribution des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 aux membres du Conseil d'Administration;

7. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'Assemblée Générale Ordinaire, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au n°2 Rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis.

2025402092SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TANIT INTERNATIONAL

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 296147H

Le Conseil d'Administration tenu le 10 Juin 2025 convoque les actionnaires de la société Tanit International «STI» à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 9 juillet 2025 à 9h au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2- Lecture des rapports général & spécial du Commissaire aux comptes pour les comptes de la STI et approbation des états financiers de la STI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3- Approbation des conventions règlementées ;

4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

5- Quitus aux Administrateurs;

6- Pouvoirs.

2025402099SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTUPA S.A

SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENT

Société anonyme

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de la Charguia, Tunis

Identifiant Unique : 0002494W

Le Conseil d'administration, de la Société SOTUPA S.A, sise au 52,

Rue 8601, Z.I la Charguia I, Tunis, Identifiant Unique n°0002494W, convoque les Actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la Société, le mardi 15 juillet 2025 à 10h pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2024;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024;

- Approbation des conventions réglementées en vertu de l'article 200 du CSC ;

- Quitus aux administrateurs;

- Questions diverses; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025402100SANB3

Convocation

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172 A

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 8 juillet 2025 à 10H00 à L'INSTITUT ARABE DES CHEFS D'ENTREPRISE IACE Les Berges du LAC 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

- Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport de gestion au 31 décembre 2024.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Affectation du résultat.

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

- Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique, de Rémunération et juridique et au titre de l'exercice 2024.

- Nomination d'un administrateur représentant de l'Etat pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Ratification de la nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Ratification de la nomination d'un administrateur indépendant pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402116SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AL BARAKA SICAR

Société anonyme

Au capital de 8 700 000 dinars

Sise à l'Avenue Cheikh Fadhel Ben Achour - CUN - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1719775R

Le Conseil d'Administration d'AL BARAKA SICAR réuni le 6 Mars 2025, convoque les actionnaires à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 juin 2025 à 14h00 au siège social d'AL BARAKA SICAR sis à l'Av Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2024.

4- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées conclues au cours de l'année 2024 et approbation de ces conventions.

5- Lecture du rapport de conformité charaique relatif à l'exercice 2024

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

8- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

9- Examen de la nomination du commissaire aux comptes de la société.

10- Délégation de tous pouvoirs et prérogatives au porteur de copies et d'un extrait de ces résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication requises par la loi.

11- Approbation des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2025402117SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA GARE

Société anonyme

RNE N°0002052X

Siège social : 25 Avenue de la Liberté Tunis

Les actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE DE La GARE, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 2 juillet 2025 à 9 heures au siège social, l'ordre du jour :

1) Approbation du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2) Changement de la forme de la société en société à responsabilité limitée.

3) Approbation de la suppression de certains articles des statuts de la société, amendement d'autres articles et la mise à jour des Statuts de la société en conformité avec le changement de la forme de la société.

4) Cessation de la mission du président directeur général et des membres du conseil d'administrations.

5) Quitus aux administrateurs sortants.

6) Nomination d'un gérant pour la société.

2025402118SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Motors Holding

SA au capital de 5.000.000 Dinars

RNE : 1485676Q

MF : 1485676Q/A/M/000

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC 4 -Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Motors Holding SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2025 à 10h00 au siège social de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports de gestion individuels et consolidés au titre de l'exercice 2024;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024;

3. Approbation de conventions réglementées;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et affectation du résultat;

5. Approbation du plan de restructuration engagé;

6. Approuver la convention de compte courant associé;

7. Quitus aux administrateurs;

B. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

10. Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège sociale de la société.

2025402128SANB3

Convocation à une A.G.O

LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD

(C.I.T.S)

Société anonyme

Au capital de 53.000.000 Dinars

Siège social : RN1 Route de Sousse Ben Arous

MF : 1428888G

Les actionnaires de la société LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD (CITS) sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 3/7/2025 à 8 h 30 au siège de la société RN1 Route de Sousse Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale Ordinaire;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration;

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des comptes de l'exercice 2024 et du rapport du conseil soumis à l'assemblée générale Ordinaire;

6. Approbation des opérations et conventions visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

7. Affectation du résultat de l'année 2024;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Questions diverses.

2025402131SANB3

Convocation

Linde Gas Tunisie S.A

Siège social : Rue Monastir, lots 87 et 92

Z.I. M'ghira 2 - 2082 Fouchana, Ben Arous, Tunisie

Capital social : 16.600.000 TND

Identifiant Unique : 425166G

Messieurs les actionnaires de la Société Linde Gas Tunisie S.A. sont invités à l'Assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 21 juillet 2025 à 9h00 au siège de la société et par vidéoconférence, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations concernant l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers concernant l'exercice 2024.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation des résultats.

6. Ratification des conventions réglementées.

7. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

8. Pouvoirs pour formalités.

9. Questions diverses.

2025402149SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE DES PEINTURES ET ACCESSOIRES

S.A.R.L au capital de 3.460.000 dinars

Rue de La Physique, Z.I Ben Arous 2013

IU : 0349550H

Les associés de la Société GENERALE DES PEINTURES ET ACCESSOIRES «GPA» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 10 Juillet 2025 à 10 Heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus à la Gérance;

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01750SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation des membres contributeurs pour participer à l'assemblée générale ordinaire

Et à l'assemblée générale extraordinaire

Société citoyenne régionale zitounet gammouda

Montant du capital : 25000 dinars

Siège social : Fayedh, Sidi Bouzid

Matricule fiscal : 1887893H

Messieurs les membres participants sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 29 juin 2025 à 8 heures du matin, à la municipalité fayedh pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2024.

2) Approbation des comptes financiers de l'année 2024.

3) Examen des demandes d'admission de nouveaux membres participants et des candidatures de nouveaux membres du conseil d'administration.

4) Approbation de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur générale exécutif et financier.

Messieurs les membres participants sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 29 juin 2025 à 10 heures du matin, au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social de la société.

2) Approbation de la vente de nouvelles parts sociales.

3) Révision de l'article 23 des statuts types de la société.

4) Révision de l'article 1 et de l'article 15 du contrat constitutif type de la société.

5) Approbation de l'acquisition du siège de la société soleil agro+.

6) Examen des questions diverses.

2025S00803SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Walha Nafissa annonce pour le droit de ses deux procureurs Walha Imed en vertu d'une procuration définie dans la signature au consulat général de la République Tunisienne à Bilyon le 14 mars 2025 et Barkia Abdelwaheb en vertu d'une procuration défini dans la signature à la municipalité de Sfax le 30 avril 2025 que le litre de propriété de deux procureurs concernant un terrain n°14 d'une superficie 400.1 mètres carrés situé forêt Sfax entre route edier et Saltania Mil 11 Masreb Essebii qui était fait le 28 mars 2018 et qui était enregistré le 12 avril 2019 n°M026035 à l'attestation de Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila ils ont perdu l'acte de vente et ils désirent se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67 rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication, toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2025X00801DIVD2

Avis

Madame Ammous Arwa annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie de 720 mètres carrés situé à Mil 17 entre route Saltania et Sidi Mansour secteur Echath Sfax qui était fait le 24 janvier 2023 enregistré le 02 février 2023 n°M006491 à l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila elle a perdu l'acte de vente et elle désire se faire délivrer une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, rue Sidi Belhsan ancienne Medina Sfax au cours de 30 jours de cette publication, toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2025X00802DIVD2

Déclaration de Perte

Mr. Mohamed Moncef Ben Naceur titulaire de la carte d'identité nationale n°05138590 délivrée le 10/4/2014, déclare avoir perdu son titre de propriété N°4323/09 son titre foncier N°6591, Manouba ; la déclaration sur l'honneur a été faite le 21/01/2025.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 juin 2025.

2025402107DIVD2

Rectificatifs

Vente immobilière aux enchères publiques

(Rectification de la mise à prix de vente aux enchères JORT n°88 du 11 Juin 2025 page 3463 publication n°2025402034VEPA1)

Maître Insaf Riahi

Avocate à la cour de cassation

2 bis rue Pierre de Coubertin,

1er étage, Bureau n°10 - 1000 Tunis

Matricule fiscal : 000/P/A/1018992Z

1/ Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"en la personne de son représentant légal SA inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F sise à son siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis élisant domicile au cabinet de son avocat poursuivant maître Insaf Riahi avocate à la cour de cassation, sis au 2 bis rue Pierre de Coubertin, 1er étage, bureau n°10-1000 Tunis

2/ Partie saisie : Mehdi ben Abderrazek Touil CIN n°0737589, ouvrier, demeurant au 4, rue Mekki Sghir Kalat Andlos 2022 Ariana.

Une erreur s'est produite concernant la mise à prix de la vente aux enchères selon la publication la mise à prix a été mentionnée par erreur de dix huit mille deux cent soixante neuf dinars trois cent trente cinq millimes (18.269.335D) rectifiée pour son véritable prix comme suit :

La mise à prix : cent soixante deux mille six cent dinars (162.600.000D) à majorer des frais et débours qui seront fixés par le tribunal.

2025402140RECZ9

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **14 Mai 2025**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Codiet Essatha Aouled Zid Foussana AlAhwaz	Foussana	600000	**Nord :** T.F N° 21897 Kasserine **Sud :** Cadastre secteur « D » **Est :** Cadastre **Ouest :** Cadastre	D.P.E 605

2025R01792MINA4

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

معرفها الوحيد 0644746 R

طبقا لاحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025 تنشر بيت الايجار المالي التونسي السعودي قائمة بأسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية طيلة 15 عشرة سنة المنقضية .

و في صورة عدم اجراء أي عملية مالية علي الحساب قبل موفي 30 جوان 2025 ، فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للبلاد التونسية طبقا لاحكام الفصل المذكور أعلاه .

BEST LEASE vous informe que conformément aux dispositions des articles 43 et suivant de la loi de finances 2025 . publie ci-après la liste des titulaires des comptes clôturés dont les soldes créditeurs n'ont pas été récupérés.

A rappeler, que le droit de réclamation de ces montant échu fin juin 2025 , à défaut , BEST LEASE sera dans l'obligation de transférer les montants à la trésorerie générale de la Tunisie après l'expiration dudit délai

MAGHRAOUI MOHAMED HEDI	SELMA CHERIF	NENNI MOHAMED JILANI
JENDOUBI EZZEDDINE	MSSAHLI MOHAMED RAFIK	NASRI ABDEL AZIZ
FRAHTI MOHAMED HEDI	GAZAH MOHAMED FAOUZI	KEBIR TAHER
ZABBES FETHI	OUARDANI AHMED DHIA	BELMAGHTOUF HABIB
KHIARI NOUREDDINE	BCHIR NOUREDDINE	ABOULOUAFA MOHAMED
MEJRI GOFFA NEDRA	JLASSI NOUREDDINE	EL BARRAK MED ANIS
MAGHRAOUI RIDHA	WARDI WALID	HARZALLAH NABIL
CHERIF HOUCINE	MOHAMED ZIED OUAHCHI	HANNACHI MED HEDI ET TARKHANI ABDELKARIM
SMAALI LAZHAR	SASSI MOUNIR	HAFSAOUIA AOUNIA
REZGUI MOHAMED LAARBI	MARZOUGUI ABDELHAMID	MHADHBI MED FAOUZI
CHADID RIADH	DKHILI ISMAIL	KHALFA ABDALLAH
LTAIEF FERID	DRIDI SALAH B HASSAN	MISSAOUI KAMEL
NSAIBIA LAMINE	GUESMI TIJANI	ABDELLI MAHJOUB
SAHBANI MBAREK	BEN DRISSIA CHEDLY	EL ARBI YOUSSEF
SHILI LAZHAR	SAMAALI MED SGHAIER	SADKAOUI MOSTARI
JOUINI SALAH	AISSA ALI	GHARBI MED
SAHLI ABDELMAJID	RABAA ABDERRAZEK	BEN ARGOUB HASSEN
DOUGHA JAMEL	BEN BELGACEM SALEM	FERCHICHI KHALIFA
HAOUAS KHEMAIS	CHEMKHI MOHAMED	ADOULI HASSEN
BELKHIRIA NACEUF	BAHRI YOUSSEF	SAAMALI LAZHAR
SGHAIER TAOUFIK	SILINI AHMED	DAOUED LOTFI
NASRI ABDELAZIZ	KEKLI RIDHA	ALLOUCHE HABIB
OUNIFI ABDALLAH	OUNI HABIB	BALGHOUTHI MARIAM ET SON FILS MAKREM
HAJJAJI MOHAMED	DABBABI MNAOUAR	ZLIMA ALI
ZGUIDENE NOUREDDINE	STE TECHNICA BIZERTE	ASHI MOHAMED
KHEMIRI MOHAMED	CHARGUI MOHSEN	SLIMI DHAHBI
FEJJARI MOUNIR	GUIGUA ABDERRAZAK	BEN KASDALLAH ABDERRAHMEN
RIAHI IMED	BEN TALEB BELGACEM BECHIR	SALEM HOUCINE
RAHAL IBRAHIM	MEZZI MOHAMED	AMRI MOHAMED LASSOUAD
SAHBANI KAIES	MOHAMED AMRI	FATHALLI KAIES

BEJAOUI ALI	EL JANI HEDI	MEDINI NACEUR
JLASSI ALI	JBALI MOHEIDDINE	SAIDI BELHASSEN
GUIZANI SALAH	BEN RECHED LATIFA	DHIFALAOUI ALI
GUIDARA AICHA	NAFFATI NOUREDDINE	HAMMAMI LAARBI
ZOUARI ROMDHANE	TAYACHI AMMAR	MANAI MOKHTAR
AOUADHI BEN HAMDA MONGI	ABIDI ABBASSI ALAYA	EL OUERHANI AMOR
HAYDER MAHMOUD	RHIMI HASSEN	TLILI NARJESS
NEFZI ABDELMONEEM	ZAMMALI SADOK	
GHODHBANE BECHIR	LOUATI MED	
P I E M	FITOURI ALI	
ALI ANIS	TRABELSI RACHED	
BOUZIDI AFIF	KLAI ISMAIL	
SAASOUGUI AMARA	ASKRI NEJIB	
AYARI FAOUZI	REBII ALI	
OUNI ABDELKADER	AOUADI OUALID	
NEFFATI SAMIR	KADDOUSSI MOHAMED SALAH	
MANSI CHAKIR	KALLEL MOHAMED MARITIMES SERVICES KAMAR	
ZYADIA MOHAMED	NABLI HAMDA	
EL BAHRINI NEBIL	CHEBBI YOSRI	
TRABELSI MOHAMED	TAIEB TAOUFIK	
CHIKHAOUI MOHAMED TAIEB	ZAAR FETHI	
ABOUB MOHAMED BEN KHALIFA	TRABELSI LASSAAD	
STE MAGHREB EMBALLAGES	CHEBBI RAOUDHA	
MAACHAOUI LAZHAR	LOURIMI NOUREDDINE TUNIDEM SERVICES	
CHAFAI HABLI	MOSBAHI LAMINE	
ZRIBI BRAHIM	SOCIETE MOHAMED GHARIANI	
STE CHOUCH WARD	BEN KHALIFA MONCEF B ABDESSALEM	
JABRI AZIZ	PHARMACIE BSILA ALI	
STE AT NET MEDIA	FAKHFAKH MOHSEN	
BENZARTI FAYCAL	STE DE SERVICES DES HUILERIES	
STE L UNIVERS DU BUREAU	KEFI MOHAMED	
BENHAMED HAMED	HAJLAOUI MOHAMED TAHER	
ALLANI ESSIA ET SES ENFANTS MINEURS	BEN REJEM HABIB	
GUERMAZI MOHAMED	BEN AHMED HASSEN	
GHAZOUANI MONGI	JABRI SLAHEDDINE	
BEN ABDALLAH SALEM	LAGHOUANEM BELGACEM	
STE MED REZGUI DE COMMERCE	STE SCIENCES TECHNIQUES EQUIPEMENTS	
STE OPTIMA	REJAB TAOUFIK	
TALBI ARBI	BEN SASSI LOTFI	
MEZLINI FATMA	HAMDI FAOUZI	

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*